



République Togolaise
**Ministère des Enseignements Primaire,
Secondaire et de la Formation Professionnelle**

**PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES
VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE Y COMPRIS
CELLES BASEES SUR LE GENRE**

Manuel harmonisé de formation des enseignant(e)s

Version révisée Mars 2018

Réalisé avec l'appui financier de l'UNICEF

Table des matières

PREFACE	4
AVANT PROPOS	5
REMERCIEMENT	6
OBJECTIFS DU MANUEL	8
COMPETENCES A DEVELOPPER	8
Pré-test	9
1. SECTION 1 : GENERALITES SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET DEFINITION DES CADRES JURIDIQUE, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	15
1.1. SEQUENCE 1 : Généralités sur le milieu scolaire et la violence.....	15
1.1.1. Séance 1 : définition des concepts "milieu scolaire", "enfant" et "apprenant(e)"	15
1.1.2. Séance 2 : Définition et typologie de violences.....	16
1.1.3. Séance 3 : Origines, causes et conséquences des violences.....	19
1.2. SEQUENCE 2 : Cadres juridique, règlementaire et institutionnel	23
1.2.1. Séance 1 : Cadre international et régional	23
1.2.2. Séance 2 : cadre national et règlementaire.....	26
1.2.3. Séance 3 : Institutions de référencement	31
2. SECTION II- VIOLENCE, HANDICAP ET GENRE	32
2.1. SEQUENCE 1 : vulnérabilité et handicap	32
2.1.1. Séance 1 : clarification des concepts "vulnérabilité" et "handicap"	32
2.1.2. Séance 2 : Formes de violence liées au Handicap	33
2.2.1. Séance 1 : Généralités sur le genre	36
2.2.2. Séance 2 : Facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre	38
2.2.3. Séance 3 : Violence basée sur le genre et leurs conséquences.....	40
3. SECTION III- EDUCATION ET FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE POSITIVE	42
3.1. SEQUENCE 1 : Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités.....	42
3.1.1. Séance 1 : définition du concept "éducation"	42
3.1.2. Séance 2 : Importance de l'Education	42
3.1.3. Séance 3 : Les acteurs de l'éducation et les responsabilités liées à leurs postes	43
3.2. SEQUENCE 2 : la discipline positive	44
3.2.1. Séance 1 : Fondements de la discipline positive.....	44
3.2.2. Séance 2 : Les avantages et les outils de la discipline positive.....	47
3.3. SEQUENCE 3 : quelques exemples d'alternatives aux méthodes violentes	52
3.3.1. Séance 1 : Exemple d'alternatives ciblant les élèves individuellement.....	52
3.3.2. Séance 2 : Exemples d'alternatives ciblant le groupe classe : Cas de la gestion participative de la classe, de projet d'école, et du gouvernement des enfants.....	57
Processus d'élaboration du projet d'école	60

Processus de mise en place des gouvernements d'enfant	63
Étape 1 : Mise en place du GDE.....	63
Étape 2 : Fonctionnement du gouvernement des enfants.....	65
ANNEXES.....	68
i. ANNEXE 1 : LA GESTION DE LA CLASSE.....	68
ii. ANNEXE 2 : LES TECHNIQUES DES METHODES ACTIVES ET LEUR MODE OPERATOIRE	70
iii. ANNEXE 3 : LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	73
La petite enfance (de 0 à 6 ans) : acquisition des caractéristiques humaines et construction de sa personnalité	73
L'enfance (de 6 à 12 ans) : aide-moi à penser par moi-même !.....	73
L'adolescence (de 12 à 18 ans) : qui suis-je ?.....	74
iv. ANNEXE 4 : L'EVALUATION	77
v. ANNEXE 5 : LA GESTION DE L'ERREUR	79
vi. ANNEXE 6 : LA REMEDIATION	80
vii. ANNEXE 7 : L'AUTORITE DE L'ENSEIGNANT(E).....	81
Post-test	82
Evaluation de la session de formation	86

PREFACE

L'éducation est l'acte d'assurer le développement des potentialités et des facultés de l'enfant sur les plans cognitif (savoir), socio-affectif (savoir-être), et psychomoteur (savoir-faire).

Elle a pour but de susciter chez l'enfant, un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné.

Cette importante mission de socialisation et d'épanouissement est confiée à l'école.

Plutôt que de former des citoyens libres, responsables et solidaires, l'école traditionnelle a généré quelques fois des femmes et des hommes qui commettent des abus et des violences sur les enfants, violences parfois axées sur des considérations liées au genre et à la discrimination à l'égard des enfants vulnérables. Le Togo, favorable à la protection des droits de l'enfant et à l'élimination de toutes sortes de disparités, a procédé à la ratification de la plupart des textes normatifs : la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADBE), la Convention relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Il a également pris des dispositions juridiques internes relatives aux violences faites aux enfants dans le milieu scolaire. Si, à ce jour, les violences en milieu scolaire (dans et autour de l'école) ne sont pas prises en charge dans un texte juridique national spécifique, le Togo dispose cependant d'un cadre légal protecteur concernant les enfants avec des textes, lois et circulaires en réponse aux violences exercées sur eux. Ainsi, avant les années 1980, le Ministère de l'Education Nationale a interdit les châtiments corporels dans les écoles. En 1983, le Précis de législation et d'administration scolaire est revenu sur les mêmes dispositions suivi plus tard par le code de l'enfant et des circulaires de rentrée. Malheureusement, ces textes ou dispositions ne sont hélas pas respectés ou appliqués. Et ce, pour diverses raisons parmi lesquelles, les pesanteurs socioculturelles, la méconnaissance de la loi par les élèves et les enseignant(e)s, le recours fréquent aux arrangements à l'amiable en cas de violence et la non-dénonciation.

Par ailleurs, l'inexistence des méthodes alternatives aux violences éducatives complique davantage la tâche aux enseignant(e)s.

Le présent manuel de formation des enseignant(e)s sur la protection des enfants contre les violences à l'école est une réponse à la préoccupation de l'Etat, de construire une société éprise de paix, de justice et de développement durable à travers son système éducatif.

Je souhaite ardemment que ce manuel indique clairement à chacun des acteurs et partenaires, la voie à suivre pour relever les défis de l'accès et de la qualité de l'enseignement au Togo, dans un environnement protecteur, en référence au Plan Sectoriel de l'Education (PSE).

J'exhorte donc les enseignant(e)s à s'interdire toute forme de violence, à se départir de tout comportement défavorable aux droits de l'enfant, et à adopter des attitudes positives face aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation des apprenant(e)s afin d'instaurer au sein de l'école et de la classe un environnement sécuritaire et protecteur pour tous.

Le Ministre des Enseignements Primaire,
Secondaire et de la Formation Professionnelle
Prof. Komi Paalamwé TCHAKPELE

AVANT PROPOS

Les méthodes d'éducation jusque-là utilisées dans nos écoles ont recouru à des attitudes qui se sont révélées violentes au regard des normes de protection de l'enfant et de l'épanouissement de celui-ci. Cette façon de former les élèves portait atteinte aux possibilités d'accès, de maintien et de réussite dans le système.

Dans cette logique, il s'avère nécessaire de procéder autrement pour redonner à l'apprenant(e) une confiance en soi et l'estime de sa propre personnalité.

C'est dans ce contexte que le présent manuel est élaboré pour corriger les attitudes, les comportements et renforcer les aptitudes pédagogiques des enseignant(e)s dans la gestion des apprenant(e)s dont ils ont la charge au quotidien sans enfreindre aux dispositions légales en vigueur.

A terme, les enseignant(e)s seront amené(e)s à proscrire les pratiques violentes et à adopter des méthodes alternatives qui garantissent plus de sécurité dans les écoles.

Le présent manuel est articulé en trois grandes sections en plus de la partie introductive qui annonce les objectifs du module, les compétences à développer et les indications pédagogiques.

A chacune des trois sections, il est indiqué la durée globale de la section, l'objectif et les différentes séquences qui la composent. Chaque séquence est constituée de 2 à 3 séances. Chaque séance comprend : la durée, les objectifs opérationnels, la méthode utilisée et les outils nécessaires proposés. Des exercices structurés en différentes étapes conduisent à l'atteinte des objectifs fixés. A la fin de chaque séance, le manuel propose une synthèse d'étape à l'usage du formateur.

La première section est composée de deux séquences. La première séquence traite des généralités sur le milieu scolaire. La seconde définit le cadre juridique, réglementaire et institutionnel tant du niveau international, régional que national. Elle cite quelques principaux articles y afférents et oriente vers des institutions de référencement où pourront se diriger les victimes comme les témoins des violences.

La deuxième section traite des relations entre la violence, le genre et le handicap. Dans une première séquence, le manuel fait la lumière sur les concepts de vulnérabilité et de handicap, relève les formes de violences liées au genre et met en exergue leurs conséquences. La seconde séquence de cette section aborde les généralités sur le genre, les facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre puis les violences basées sur le genre et leurs conséquences.

La troisième et dernière section est dédiée aux fondements de la discipline positive en éducation. Il s'agit d'une part, de définir le concept éducation, d'en indiquer l'importance et d'énumérer les responsabilités des acteurs. D'autre part, elle aborde la discipline positive, ses fondements, ses avantages, ses composantes et les techniques de sa mise en œuvre avant de proposer des exemples pratiques d'alternatives aux méthodes violentes d'éducation visant les individus et celles ciblant les groupes-classes. Il s'agit entre autres, du projet d'école, du gouvernement des enfants et des techniques de la gestion participative de la classe.

Le manuel comporte des annexes en termes de ressources complémentaires à l'usage des formateurs.

LES REDACTEURS

REMERCIEMENT

Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle (MEPSFP), à travers son Unité de Coordination des Programmes de Santé, d'Alimentation et de Nutrition en Milieu Scolaire (UCPSAN-MS), tient à remercier le groupe thématique « lutte contre les violences en milieu scolaire » constitué des ministères chargés de l'éducation (MEPSFP, MESR, METFP) et de la protection de l'enfance (MASPFA), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations de la Société Civile (OSC), pour leur contribution à l'élaboration du présent manuel de formation des enseignant(e)s sur la protection des enfants contre les violences en milieu scolaire.

Les remerciements vont tout particulièrement à l'UNICEF pour son appui technique et financier sans lequel ce projet n'aurait pas abouti. Ils vont également aux ONG Plan International Togo, BØRNEfonden Togo, le Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE Togo), au Forum des Organisation de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) dont les productions de base ont servi à l'élaboration de ce manuel. Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle, remercie également l'ONG Aide et Action International au Togo, les syndicats d'enseignant(e)s, la Coalition Nationale Togolaise pour l'Education Pour Tous (CNT/EPT) et le Secrétariat Technique Permanent du Plan Sectoriel de l'Education (STP/PSE) pour leur implication active dans l'élaboration de ce manuel.

Qu'ils trouvent tous ici notre gratitude.

Sigles et Acronymes

APE : Association des Parents d'Elèves

CADBE : Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant

CDE : Convention des Droits de l'Enfant

CNARSEVT : Commission Nationale de Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Traite (CNARSEVT)

COGEP : Comités de Gestion des Ecoles Primaires

COGERES : Comité de Gestion des Ressources des Etablissements Scolaires

CROPESDI : Centre de Référence, d'Orientation et de Prise en charge des Enfants en Situation Difficile

DGPE : Direction Générale de la Protection de l'Enfance

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

METFP : Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

RAO – Togo : Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour la Protection de l'Enfant au Togo

UCPSAN-MS : Unité de Coordination des Programmes de Santé d'Alimentation et de Nutrition en Milieu Scolaire

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

DRE : Direction Régionale de l'Education

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

DGTLS : Direction Générale du Travail et des Lois Sociales

PSE : Plan Sectoriel de l'Education

FODDET : Forum des Organisation de Défense des Droits de l'Enfant au Togo

CNT/EPT : Coalition Nationale Togolaise pour l'Education Pour Tous

OBJECTIFS DU MANUEL

Ce manuel vise à doter les enseignant(e)s de :

- Connaissances de base sur le phénomène des violences en milieu scolaire y compris celles basées sur le genre et leurs implications pédagogiques
- Méthodes alternatives aux violences faites aux enfants en milieu scolaire
- Ressources et outils pour un changement de comportement.

COMPETENCES A DEVELOPPER

A la fin de la formation, chaque enseignant(e) devra être capable de changer de comportement en proscrivant les méthodes violentes d'apprentissage et en adoptant des attitudes positives face aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation des apprenant(e)s.

Formation des enseignant(e)s sur la protection des enfants contre les violences en milieu scolaire y compris celles basées sur le genre

I-Généralités sur les violences en milieu scolaire et définition des cadres juridique, réglementaire et institutionnelle

Définir les concepts suivants :

1-Milieu scolaire

.....
.....
.....

2-Enfant

.....
.....
.....

3-Apprenant(e)

.....
.....
.....

4- Citer trois différents types de violences que vous connaissez

.....
.....
.....

5-Citer 1 origines, 1 cause et 1 conséquence des violences

.....
.....
.....

II- cadres juridique, règlementaire et institutionnel

6-Citer deux textes internationaux et régionaux qui parlent des droits de l'enfant

.....
.....

7-Citer deux textes nationaux qui parlent des droits de l'enfant

.....
.....

8- Citer deux institutions de référencement des enfants en cas de violence

.....
.....

III- Vulnérabilité et handicap

Définir les concepts suivants :

9-Vulnérabilité

.....
.....
.....

10-Le handicap

.....
.....
.....

11- Citer les formes de violences liées au handicap que vous connaissez

.....
.....
.....

IV- Genre et violence en milieu scolaire

Définir les concepts :

12- genre

.....
.....
.....

13- Sexe

.....

.....

.....

14 -Citer deux facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre

.....

.....

15- Citer trois conséquences des violences basées sur le genre

.....

.....

.....

V- Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités

16- Définir le concept éducation

.....

.....

.....

17- Donner deux raisons de l'importance de l'éducation

.....

.....

.....

18-Citer dans le tableau ci-dessous, trois acteurs de l'éducation et leurs responsabilités

Acteurs	Responsabilités

VI- La discipline Positive

19- selon vous pourquoi une discipline positive dans une école ?

.....

.....

.....

20- Donner deux avantages de la discipline positive que vous connaissez.

.....
.....
.....

21- Citer deux alternatives aux méthodes violentes en éducation ciblant les individus

.....
.....
.....

22- Citer deux alternatives aux méthodes violentes en éducation ciblant les groupe-classes

.....
.....
.....

INDICATIONS PEDAGOGIQUES

SECTION	SEQUENCES	SEANCES	STRATEGIES	SUPPORTS	VOLUME HORAIRE
GENERALITES SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET DEFINITION DES CADRES JURIDIQUE, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	Séquence 1: Généralités sur le milieu scolaire et la violence	1. définition des concepts "milieu scolaire", "enfant" et "apprenant(e)" 2. Définition et Typologie de violences 3. Origines, causes et conséquences des violences	Brainstorming, travail de groupes, exposés-débats. Synthèse en plénière, jeu de rôle	Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, Prévoir des photocopies de diagramme d'âge, extraits de document	04 heures
	Séquence 2: Cadre juridique, réglementaire et institutionnel	1. cadre international et régional 2. cadre national et réglementaire 3. Institutions de référencement			03 heures
VIOLENCE - HANDICAP ET GENRE	Séquence 1 : vulnérabilité et handicap	1. clarification des concepts "vulnérabilité" et "handicap" 2. Formes de violence liées au Handicap	Brainstorming, travail de groupes, exposés-débats, étude de cas, plénière	Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, Prévoir des extraits de documents	02 heures 15
	Séquence 2 : Genre et violence en milieu scolaire	1. Généralités sur le genre 2. Facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre 3. Violence basée sur le genre et leurs conséquences			03 heures 45
EDUCATION ET FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE POSITIVE	Séquence 1: Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités	1. Définition du concept "éducation" 2. Importance de l'Education 3. Les Acteurs de l'éducation et les responsabilités liées à leurs postes	Brainstorming, travail de groupes, exposés-débats, étude de cas, plénière	Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, Prévoir des extraits de documents	01 heures 50
	Séquence 2 : la discipline positive	1. Fondements de la discipline positive 2. Les avantages et les outils de la discipline positive			04 heures

	Séquence 3 : quelques exemples d'alternatives aux méthodes violentes	1. Exemple d'alternatives ciblant les élèves individuellement	Brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, étude de cas, plénière	Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, Prévoir des extraits de documents	
		2. Exemple d'alternatives ciblant le groupe classe : Cas des projets d'école, le gouvernement des enfants et la gestion participative de la classe	Brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, étude de cas, plénière	Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, prévoir des extraits de documents	

1. SECTION 1: GENERALITES SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET DEFINITION DES CADRES JURIDIQUE, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Durée : 7 heures

Objectif de la section : A la fin de cette section les enseignant(e)s doivent s'approprier les concepts relatifs aux violences en milieu scolaire et les différentes dispositions de protection des enfants contre la violence.

1.1. SEQUENCE 1 : Généralités sur le milieu scolaire et la violence

Durée : 4 heures

1.1.1. Séance 1 : Définition des concepts "milieu scolaire", "enfant" et "apprenant(e)"

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables de définir les concepts : "milieu scolaire", "enfant", adolescent(e) et "apprenant(e)".

Méthodes utilisées : brainstorming, travail de groupes, exposés-débats. Synthèse en plénière

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Déroulement

Exercice 1

Etape 1 : Faire énumérer les composantes d'un milieu scolaire, consigner les réponses au tableau. (Écrire le mot école au tableau et faire écrire tout autour tous les mots, expressions, personnes, matériels et verbes auxquels le terme fait penser)

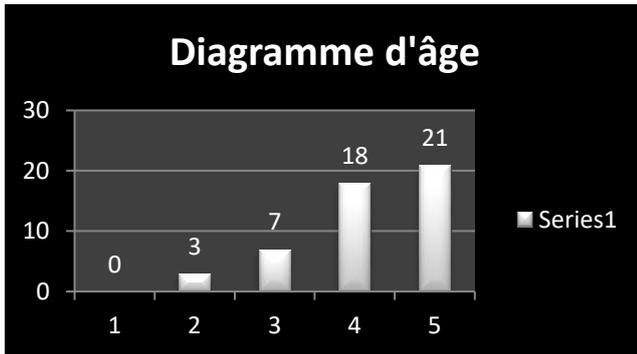
Etape 2 : Construire un cercle sur papier Kraft (y dessiner une école. Faire écrire dans le cercle tous les éléments consignés à l'étape précédente qui ont un lien direct avec l'école et hors du cercle tous les éléments qui l'influencent). Nommer « milieu scolaire » et y mettre les composantes. Faire proposer une définition de milieu scolaire.

Etape 3 : Faire la synthèse et donner les composantes du milieu scolaire et la définition ci-après :

<i>Composantes du milieu scolaire</i>		
<i>Matérielles</i>	<i>Humaines</i>	<i>Techniques</i>
<i>Salles de classe, cours, la rue, toilette, arbres, site etc.</i>	<i>Enseignant(e)s, parents, élèves, revendeurs-euses, personnes ressources, autorités scolaires et administratives, les passants, etc.</i>	<i>Politique éducatives, textes et lois, règlement intérieur etc.</i>
<u>Définition</u>		
<i>Un milieu scolaire c'est le cadre physique dans lequel évolue l'enfant à l'école y compris les facteurs qui influencent la vie de l'école de même que tous ceux qui ont un lien avec l'école</i>		

Exercice 2

Etape 1 : distribuer les copies ou faire reproduire sur une feuille le diagramme d'âge suivant :



L'axe des ordonnées correspond à l'âge.

Etape 2 : Colorier sur le graphique le bâtonnet qui illustre le mieux les limites d'âge qui correspondent selon vous à la notion d'enfant et trouver une définition de « enfant »

Etape 3 : Animer les échanges et consigner les réponses puis retenir la définition de « enfant » ci-après :

SYNTHESE : « On entend par enfant tout être humain âgé de moins de 18 ans »
Article 2 du Code Togolais de l'Enfant.

Exercice 3

Etape 1 : Par un brainstorming, dites quand est-ce qu'un enfant peut être appelé apprenant(e) ? Comment peut-on définir "apprenant(e)" ?

Etape 2 : Recueillir les réponses, faire la synthèse, puis retenir la définition suivante :

SYNTHESE : *Un enfant peut être appelé apprenant(e) lorsqu'on lui enseigne quelque chose ou lorsqu'il est en situation d'apprentissage*

1.1.2. Séance 2 : Définition et typologie de violences

Durée : 1 heure 30 minutes

Objectifs de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables de :

- Identifier les principaux types de violences courantes en milieu scolaire ;
- Définir la violence en milieu scolaire
- Citer les causes, les lieux où elles sont perpétrées, les auteurs, les mobiles, les victimes
- Dire comment elles se manifestent.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, scotch papier, marqueurs, effaceur.

Déroulement :

Exercice 1

Étape 1 : Constituer des groupes de 5 à 7 participant(e)s. Leur demander de discuter en 15 minutes et proposer sur papier Krafts ou au tableau dix comportements des enseignant(e)s qui font mal aux apprenant(e)s en milieu scolaire.

Étape 2 : faire la restitution en plénière, animer les débats et consigner les éléments de réponses sur un tableau ou sur un papier kraft pour les activités ultérieures.

Étape 3 : Faire lire la liste suivante et la compléter avec d'autres comportements courants non énumérés par les participant(e)s :

- ✓ bastonnades
- ✓ sévices corporelles
- ✓ mise à genoux
- ✓ exposition au soleil
- ✓ coup de poing sur la tête
- ✓ isolement
- ✓ indifférence
- ✓ humiliation
- ✓ injures
- ✓ pincement des oreilles
- ✓ mise au piquet
- ✓ métayage
- ✓ malédictions
- ✓ gifle
- ✓ faire casser des pompes
- ✓ fixation du soleil
- ✓ dénigrement
- ✓ regards sévères
- ✓ comportement furieux
- ✓ privation de cours
- ✓ harcèlement à travers les interrogations
- ✓ corvées répétitives
- ✓ harcèlement sexuel
- ✓ viol
- ✓ incitation à l'avortement
- ✓ attouchements
- ✓ rapports sexuels avec les élèves
- ✓ prostitution infantile (article 389 code de l'enfant)¹
- ✓ abus sexuels sur les élèves
- ✓ soumettre l'élève au ramassage de sable ou de gravier
- ✓ vente de marchandises de l'enseignant(e) par l'apprenant(e) pendant la récréation
- ✓ appréciations humiliantes sur les copies de devoir
- ✓ transposition des problèmes personnels sur les apprenant(e)s ...

¹ Constitue prostitution infantile le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toutes autres formes d'avantages.

Exercices 2

Étape 1 : Sur la base de l'exercice précédent, constituer des groupes de 5 à 7 participant(e)s, leur demander de choisir 5 punitions et de dire pour chacune d'elles :

- Les fautes commises par l'élève qui la suscitent ;
- Le mal ressenti par l'élève

Étape 2 : Après discussion en plénière faire la synthèse suivante avec les participant(e)s :

Comportements des enseignant(e)s	Faute commise	Mal ressenti
Coup de poing sur la tête Injures Isolement Bastonnades Corvées répétitives Privation des cours Etc.	Bavardage Mauvais devoir de classe Récidive Retard Perturbation des cours Etc.	Douleur Honte Tristesse Blessure Fatigues Etc.

Étape 3 :

- Demander aux participant(e)s d'apprécier les comportements affichés par les enseignant(e)s et qui font mal aux apprenant(e)s.
- Demander de proposer une définition de violence.

Animer un débat sur les éléments recueillis et faire la synthèse suivante :

SYNTHESE : La violence est « Tout acte dirigé contre une personne causant ou pouvant causer à celle-ci un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (OMS).
Il peut s'agir de violence des parents sur les enfants, des enseignant(e)s sur les élèves, élèves entre eux, élèves sur enseignant(e)s ou de violence exercée par quiconque sur un individu en position de faiblesse ou de vulnérabilité.

Exercice 3

Étape 1 :

A travers un jeu de rôle, demander à un groupe de 10 participant(e)s de mimer une situation de punition en classe.

Étape 2 :

Poser les questions suivantes aux participant(e)s :

- Quels types de violences sont mis en scènes ?
- Quels sont les effets que peuvent produire ces violences sur l'apprenant(e) ?

Recueillir les éléments de réponse, faire la mise en commun puis la synthèse suivante :

SYNTHESE : selon les formes de violences on a :
Les violences physiques
Les violences psychologiques/verbales
Les violences sexuelles
Les violences économiques

NB : La cyber violence ou violence en ligne est une nouvelle forme de violence qui se développe dans nos milieux. Elle se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe au moyen de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes.

Étapes 3 : Dans les groupes de travail, faire remplir le tableau ci-après en se servant de la liste des punitions et des tableaux précédemment remplis :

Type de violence	Manifestations	Fautes commises	Auteurs	Lieux
Physique				
Psychologique				
Sexuelle				
Economique				

Animer un débat autour des restitutions des différents groupes et faire la synthèse ci-après :

Type de violence	Manifestations	Auteurs	Lieux
Physique	Coup de poing sur la tête	Enseignant(e), parents	Classe, maison, cour, rue
	Bastonnades	Enseignant(e), parents	Classe, maison, cour, rue
Psychologique	Rejet	Enseignant(e), parents	Classe, maison, société,
	Injures	Enseignant(e), élèves, parents	Classe, cour, rue, maison
Sexuelle	Harcèlement sexuel	Enseignant(e), élèves, parents	Classe, cour, rue, toilette
	Viol	Enseignant(e), élèves, parents	Classe, maison, rue, toilette
Economique	Vente de marchandises par les élèves au profit d'un tiers pendant la récréation	Enseignant(e)/Parents/Tuteurs/trices	Ecole
	Ramassage de sable ou gravier	Enseignant(e)	Maison, école

1.1.3. Séance 3 : Origines, causes et conséquences des violences

Durée : 1 heure 30 minutes

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables d'identifier les origines et les causes de violences courantes en milieu scolaire .

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Déroulement :

Exercice 1:

Étape 1 : Constituer des groupes de travail de 5 ou 7 participant(e)s, demander d'identifier les origines des violences et de procéder à la restitution.

Étape 2 : Animer les débats autour des réponses présentées par les différents groupes. Après les restitutions, faire une synthèse sur la base des éléments de réponse des participants.

Quelques origines :

ORIGINES SOCIO-CULTURELLES

- Les rapports de domination liés aux différences d'âge, de sexe, d'origine sociale et ethnique (la stratification sociale induite par l'âge ne reconnaît pas à l'enfant les mêmes droits que les adultes) ;
- Non écoute de l'enfant ;
- Non-respect ni prise en compte de l'opinion de l'enfant par la famille et par la communauté ;
- Souveraineté de l'autorité des parents et des personnes adultes ;
- La tradition fortement patriarcale qui dicte ainsi les rapports de force entre anciens et cadets, entre hommes et femmes ;
- La culture de violence en éducation dans les familles (c'est le bâton qui éduque l'enfant) ;
- Les châtiments corporels comme des moyens légitimes d'éducation ;
- L'impunité des auteurs ;
- La démission et l'irresponsabilité des parents ;

ORIGINES RELIGIEUSES

- Certaines pratiques et interprétations religieuses laissent croire que la violence est une bonne chose pour l'éducation des enfants.
- Certains enseignements religieux adhèrent à la punition

ORIGINE SOCIO-ECONOMIQUE

- La position sociale des parents et leur faible situation économique jouent également un rôle non négligeable. Par ailleurs, dans certains cas, certains parents en difficultés financières peuvent garder le silence devant des actes de violences (et notamment des violences sexuelles faites à leurs filles) pour espérer avoir un appui financier de la part des auteurs de violences ou obtenir une proposition de mariage.

ORIGINES LIEES A L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

- Précarité de l'environnement scolaire et familial : peu de dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge des victimes
- Manque/insuffisance de latrines
- Salles de classes ouvertes et vides
- Longues distances parcourues par les élèves entre la maison et l'école
- Ecoles sans clôture
- Insuffisance de formation des enseignants
- Jeune âge des enseignants
- Programmes et méthodes d'éducation non ou peu adaptés
- Mauvaises conditions de travail
- Faible féminisation du corps enseignant

Exercice 2 :

Étape 1 : Proposer le tableau ci-après :

TYPES DE VIOLENCE/PUNITION	MANIFESTATIONS	PARTIE TOUCHÉE	CONSEQUENCES	
			SUR LA VICTIME	SUR L'AUTEUR

Étape 2 : Dans les groupes de travail, en se servant du tableau ci-dessus, faire retrouver les types de violence et quelques unes de leurs manifestations puis faire renseigner la colonne 1 et 2.

Étape 3 : A partir des manifestations, faire identifier la partie de l'être qui est touchée et déduire les dommages que cela peut entraîner.

Faire dire les conséquences de ces violences sur l'élève et sur l'enseignant(e). Faire compléter le tableau.

Étape 4 : Animer les débats autour des productions de chaque groupe et faire une synthèse sur la base des éléments de réponse des participants tout en insistant sur les dommages causés.

Exercice 2 :

Étape 1 : Proposer le tableau ci-après :

TYPES DE VIOLENCE/PUNITION	MANIFESTATIONS	PARTIE TOUCHÉE	CONSEQUENCES	
			SUR LA VICTIME	SUR L'AUTEUR

Étape 2 : Dans les groupes de travail, en se servant du tableau ci-dessus, faire retrouver les types de violence et quelques unes de leurs manifestations puis faire renseigner les colonnes 1 et 2.

Étape 3 : A partir des manifestations, faire identifier la partie de l'être qui est touchée et déduire les dommages que cela peut entraîner.

Faire dire les conséquences de ces violences sur l'élève et sur l'enseignant(e). Faire compléter le tableau.

Étape 4 : Animer les débats autour des productions de chaque groupe et faire une synthèse sur la base des éléments de réponse des participants tout en insistant sur les dommages causés.

TYPES DE VIOLENCE/PUNITION	EXEMPLES	PARTIE TOUCHÉE	CONSEQUENCES	
			VICTIME	AUTEUR
Physique	Bastonnade	Corps	Blessure	Sanction pénale et civile
Psychologique	Insultes	Cerveau cœur	Perte de confiance en soi	
Sexuelle	Viol	Sexe, cœur, corps	IST/VIH, traumatisme, déchirure, fistule, grossesses etc.	
Économique	Corvées répétitives	Corps	Fatigue, douleur, blessure, tristesse	

Quelques conséquences chez les victimes

1- Les conséquences physiques :

Des traumatismes (blessures/séquelles physiques visibles et parfois irréversibles, Invalidité temporaire ou à vie, dépressions)- des blessures moins visibles mais dangereuses - des infections sexuellement transmissibles dont le VIH et le Sida - des tendances à développer des comportements violents et agressifs à l'égard d'autres enfants (violences, bagarres, racket).

2- Les conséquences psychologiques/morales

Perte de mémoire - Diminution de la concentration - Perte de la capacité d'abstraction - Opinions négatives - Recours aux stratégies d'évitement - Dépendance alcoolique - Hypocrisie - Dépression - Diminution des défenses immunitaires - Perte de l'estime de soi - Stress - Trouble du métabolisme, traumatisme, cauchemards, suicide.

3- Les conséquences socioculturelles

Le rejet de la part des familles (en cas de grossesses, enfants de rue, enfants dit sorciers, enfants en conflit avec la loi)- Les moqueries - La stigmatisation - Les sobriquets

4- Les conséquences sur le plan scolaire

Echec et abandon scolaires - Pénalité sur les notes –mauvais rendement scolaire - Manque de motivation - Sentiment grandissant d'anxiété – Rivalités - Problèmes de concentration en classe - Peur de s'exprimer pendant les cours

Quelques conséquences chez l'enseignant(e) :

Perte de maîtrise de soi - Digression - Gaspillage de temps - Perte de l'estime publique - maladie (cardio-vasculaire), IST – VIH-Nervosité – Traumatisme -Dépression -Perte d'autorité -Exposition aux sanctions pénales et civiles (articles 353, 356, 357, 358, 395, 398 prévues dans le code de l'enfant) - Exposition à la procédure disciplinaire

SYNTHESE : L'effet recherché par l'enseignant(e) en utilisant les sanctions violentes est la réussite de l'élève ; mais l'effet produit est souvent la peur qui bloque tout apprentissage, conduisant l'élève à l'échec et plus tard à l'abandon.

L'intention affichée est de vouloir le bien de l'élève, de l'aimer mais l'effet produit est souvent le mépris et la haine.

Il est souhaitable de mettre l'apprenant(e) au centre de l'apprentissage et en confiance, en privilégiant les méthodes actives.

1.2. SEQUENCE 2 : Cadres juridique, réglementaire et institutionnel

1.2.1. Séance 1 : Cadre international et régional

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables de faire référence à des textes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'enfant, ratifiés par le Togo.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts, ou padex, marqueurs, extraits de la CDE et de la CADBE, scotch papier.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Demander aux participant(e)s de citer les instruments internationaux et régionaux de protection de l'enfant ratifiés par l'Etat Togolais. Consigner les éléments de réponse pour les étapes suivantes.

Étape 2 : Faire lire des extraits de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (art 6, 12 par exemple) et de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant et faire relever les dates d'adoption, de ratification.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS PAR LE TOGO	
Instrument internationaux et régionaux	Date de ratification par le Togo
<i>La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989)</i>	<i>Ratifiée par le Togo le 1er août 1990</i>
<i>La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (28 juin 1981)</i>	<i>Ratifiée par le Togo le 5 novembre 1982</i>
<i>La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée (1990)</i>	<i>Ratifiée par le Togo le 5 mai 1998</i>
<i>La Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (17 juin 1999)</i>	<i>Ratifié par le Togo le 16 mars 1984</i>
<i>La Convention n°138 de l'OIT sur la fixation de l'âge minimum d'accès au travail</i>	<i>Ratifié par le Togo le 22 juin 2004</i>
<i>Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)</i>	<i>Ratifié par le Togo le 22 juin 2004</i>
<i>Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'Enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (2000)</i>	

Étape 3 : Dans les groupes, faire répertorier les passages relatifs à protection de l'enfant contre les violences d'une part dans la CDE et d'autre part dans la CADBE.

Étape 4 : Animer les débats autour des réponses présentées par les groupes et, faire exposer quelques brèves informations sur les instruments CDE et CADBE.

Les fondements juridiques de la CDE

LA CDE

- Adoption : 20 novembre 1989 par l'assemblée générale de l'ONU,
- Ratification : 1er août 1990 par le Togo
- Entrée en vigueur : le 2 septembre 1990.
- Nombre d'articles : 54
- La CDE est universelle : elle s'applique à tous les enfants sans distinction.
- La CDE est inconditionnelle : même les gouvernements manquant de ressources doivent agir pour protéger les droits de l'enfant.
- La CDE est intégrée : Tous les droits sont :
- Essentiels : ils sont tous fondamentaux pour les enfants
- Indivisibles : on ne peut pas en choisir certains et en rejeter d'autres
- Interdépendants : l'application de chaque droit renforce l'application des autres
- Egaux : un droit n'est pas supérieur à un autre

Les 4 principes généraux de la Convention relative aux Droits de l'Enfant

- **La non-discrimination (article 2)** : Les droits s'appliquent indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de situation de fortune, de naissance, d'incapacité, etc.
- **Le droit à la survie et au développement de l'enfant (article 6)** : Dans tous les aspects de sa vie, l'enfant a le droit de jouir de sa vie en toute liberté. Ce droit ne peut lui être enlevé.
- **L'intérêt supérieur de l'enfant (article 3)** : Il doit être pris en compte dans toutes les décisions ou mesures qui le concernent. L'intérêt supérieur est tout ce qui est avantageux pour le bien-être mental, moral, physique et matériel
- **Le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation (article 12)** : Les enfants sont autorisés à exprimer librement leur opinion, celle-ci étant dûment prise en considération, et à participer à toutes les questions les intéressant. Les opinions de l'enfant sont prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Elle a les mêmes fondements juridiques que la CDE

La CADBE a également 4 principes généraux, les mêmes que la CDE

Adoption : 11 juillet 1990 par le 26ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Addis-Abeba,

Ratification : le 5 mai 1998 par le Togo

Entrée en vigueur : le 29 novembre 1999.

Nombre d'articles : 48

Quelques droits contenus dans la CDE et CADBE

1 – Les droits de l'enfant à la santé et au bien-être

Tout enfant a le droit d'avoir :

- de bonnes conditions de vie pour ne pas mourir avant l'âge de cinq ans et de se développer normalement
- un niveau de vie suffisant, avec des conditions de vie satisfaisantes ; cela veut dire que l'enfant a le droit de vivre dans de bonnes conditions : être correctement logé, nourri, soigné, traité, habillé, etc.
- des conditions de prise en charge médicale qui lui garantissent une bonne santé ; cela veut dire que l'enfant est vacciné et soigné comme il faut pour lui éviter d'être malade ou pour retrouver une bonne santé ;
- de bénéficier de soins spéciaux, s'il est handicapé ; ainsi, il est suffisamment autonome, pour participer avec fierté et dignité à la vie de la communauté.

2 – Les droits de l'enfant à une famille

Tout enfant a le droit :

- de vivre avec ses parents ; s'il en est séparé, il a le droit de rester en contact avec eux ;
- d'avoir une protection de remplacement s'il est privé de sa famille ; pour remplacer la protection de ses parents, il peut être confié à des oncles, tantes ou à des institutions s'occupant spécialement d'enfants ;
- de bénéficier de garanties, s'il est adopté, pour assurer que ces droits seront respectés ;
- d'être protégé contre l'enlèvement ;
- d'avoir une protection contre des personnes qui le maltraitent ou ne prennent pas soin de lui correctement, ces personnes peuvent être des parents ou des enseignant(e), ou d'autres adultes à qui l'enfant est confié.

3 – Les droits de l'enfant à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques

Tout enfant a le droit :

- d'aller à l'école sans que ses parents payent de l'argent ; jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- d'avoir un enseignement qui développe toute la richesse de sa personnalité et de son caractère ; comme ça, il peut développer ses dons et son potentiel physique et mental ;
- d'avoir un enseignement qui lui apprenne le respect de sa famille, de sa culture, de sa langue, des valeurs de son pays et de son milieu ;
- d'avoir un enseignement qui lui donne un esprit ouvert à la compréhension et au respect des autres : c'est la tolérance ; toutes ces qualités sont nécessaires pour développer la paix et la solidarité, c'est-à-dire de savoir accepter les autres avec leurs différences et de s'entraider ;
- d'avoir des loisirs, de jouer et de participer à des activités culturelles et artistiques ;
- de croire et de pratiquer sa religion et d'employer sa propre langue.

4 – Les droits de l'enfant à une protection spéciale

Tout enfant a droit à une protection spéciale :

- dans les situations d'urgence, comme les guerres, les déplacements de population ou lorsque l'enfant est séparé de sa famille ou loin de sa maison ;
- quand l'enfant a des problèmes avec la justice ;
- dans les situations d'exploitation dont en voici quelques exemples : le travail des enfants, quand ils sont surexploités ; l'exploitation ou les violences sexuelles, c'est-à-dire d'être forcé d'avoir des relations sexuelles ; la mendicité forcée ; l'enlèvement et la traite des enfants où les enfants sont presque utilisés comme des esclaves ;
- contre toutes les formes de discrimination, c'est-à-dire de traitements injustes et souvent vexants ; quand il y a une discrimination, il y a toujours des droits de l'enfant qui ne sont pas respectés.

5 – Les droits civils et les libertés de l'enfant

Tout enfant a le droit :

- d'être déclaré à l'état civil et d'avoir un certificat de naissance ; cela lui permet d'avoir une existence officielle, d'obtenir une carte d'identité et un passeport nécessaires pour s'inscrire à des examens et concours, pour voyager, pour voter lorsqu'il ou elle devient majeur (e), etc.
- de dire librement ce qu'il pense (c'est la liberté d'expression) ;
- d'être consulté et de donner son avis sur les questions qui le concernent ; les adultes doivent tenir compte de cet avis ;
- d'avoir la liberté de penser, d'agir selon sa conscience, de croire à sa religion et de la pratiquer
- de se réunir et de s'associer avec d'autres personnes pour des activités pacifiques ;
- d'être informé des choses qui l'intéressent et le concernent, et de recevoir des informations de différentes sources
- d'être protégé contre la torture et tous les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants
- d'être protégé contre une arrestation et un emprisonnement illégal, et des privations injustifiées.

Les droits de l'enfant sont faits pour protéger les enfants âgés de moins de 18 ans.

Ils s'appliquent sans discrimination (c'est-à-dire sans distinction) de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques, d'origine nationale, sociale et ethnique, de situation de fortune, de naissance, etc. Les enfants handicapés et les enfants des minorités ont des droits spécifiques.

Mais, avoir des droits ne signifie pas « avoir tous les droits », ni « avoir seulement des droits »

L'enfant a aussi des devoirs, des obligations par rapport aux autres. Il doit avoir du respect pour les aînés, parents, enseignant(e)s, adultes, grands frères et sœurs et même envers ses camarades. Il doit apporter son aide, dans la mesure de ses capacités, à ses camarades, à l'école, à sa famille et à sa communauté.

L'enfant exerce la plupart de ses devoirs avec l'aide de ses parents et sous leur responsabilité. La plupart du temps, ses parents sont ses premiers protecteurs et ses guides affectueux.

1.2.2. Séance 2 : cadre national et réglementaire

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent s'approprier les lois et règlements nationaux de protection de l'enfant.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, synthèse en plénière

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Prévoir les documents suivants : le code de l'enfant, le code des personnes et de la famille, le code pénal en vigueur, le code du travail, la réforme de l'enseignement de 1975, le précis de législation et d'administration scolaire, le Plan Sectoriel de l'Education (PSE), les circulaires de rentrée et l'arrêté N°1464/MTEFP/DGTLS du 12 Nov.2007.

Déroulement :

Exercice 1:

Étape 1 : Demander aux participant(e)s, à travers un brainstorming de citer les lois nationales et les dispositifs institutionnels qui protègent l'enfant contre la violence. Consigner les lois citées sur le papier kraft ou au tableau et compléter au besoin la liste.

Étapes 2 : Former des groupes de travail de 5 à 7 participant(e)s autour d'au moins deux des documents suivants : la constitution de la république togolaise, code de l'enfant, code des personnes et de la famille, le nouveau code pénal, code du travail, la réforme de l'enseignement de 1975, le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) récent, le précis de législation et d'administration scolaire, les circulaires de rentrée et l'arrêté N°1464/MTEFP/DGTLS du 12 Nov.2007 déterminant les travaux interdits aux enfants.

Demander à chaque groupe de :

- Répertorier dans ces différents lois et règlements, 2 à trois dispositions relatives à la protection de l'enfant contre la violence.
- Répertorier les devoirs de l'enfant contenus dans ces lois.

Étapes 3 : Chaque groupe note sur une fiche les résultats répertoriés. Animer les débats autour des réponses présentées par les différents groupes. Pour chaque question, faire une synthèse sur la base des discussions des participant(e)s.

EXTRAITS DU CODE TOGOLAIS DE L'ENFANT

LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE LES VIOLENCES

Article 353. L'Etat protège l'enfant contre toute forme de violence y compris les sévices sexuels, les atteintes ou brutalités physiques ou mentales, l'abandon ou la négligence, les mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne ayant autorité sur lui ou sa garde.

Article 355. Lorsque les personnes visées à l'article 353 du présent code ont exercé des violences ou voies de fait sur la personne d'un enfant de moins de quinze (15) ans, elles sont punies de six (06) mois à cinq (05) ans d'emprisonnement si ces violences ou voies de fait ont entraîné une incapacité de travail personnel médicalement constatée, comprise entre dix (10) jours et trois (03) mois.

Article 356. Les punitions n'ayant pas entraîné une incapacité de travail personnel médicalement constaté supérieur à dix (10) jours sont passibles d'une amende de dix mille (10000) à trente mille (30000) francs CFA. Si les violences légères visées à l'alinéa précédent ont un caractère répété, les peines encourues seront portées au double et sept (7) jours de travail pénal ou l'une de ces deux peines seulement.

Article 357. Les maltraitements physiques et psychologiques, les châtiments corporels, la privation volontaire de soins ou d'aliments sont punis des peines prévues à l'alinéa 2 de l'article 356 ci-dessus.

Article 358. Si les violences ou voies de fait sans intention homicide ont cependant entraîné la mort, la peine est de cinq (05) à dix (10) ans de réclusion criminelle.

La peine pourra être portée à vingt (20) ans de réclusion si les coups mortels ont été donnés de concert par plusieurs parents sur un enfant âgé de moins de quinze (15) ans.

Article 359. Est qualifié d'infanticide le meurtre d'un enfant âgé de moins de quinze (15) ans.

Le père ou la mère, auteur principal ou complice d'infanticide sur la personne de son enfant, est puni de cinq (05) à vingt (20) ans de réclusion criminelle sans que cette disposition puisse bénéficier au co-auteur ou complice.

Article 366. Constitue l'inceste sur un enfant le fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germain, consanguin ou utérin.

L'inceste commis sur un enfant est puni d'un emprisonnement de deux (02) à cinq (05) ans et d'une amende de cent mille (100.000) à un million (1.000.000) de francs CFA.

Lorsque la victime est un enfant de moins de quinze (15) ans, le maximum de la peine sera prononcé.

Article 373. Les éléments constitutifs de l'identité de l'enfant doivent être protégés.

Les père et mère ou toute autre personne qui étant légalement tenue, auront négligé de déclarer à l'état civil une naissance ou le décès d'un enfant, seront punis d'une amende de vingt mille (20.000) à trente mille (30.000) francs CFA.

Quiconque fait sciemment à l'officier d'état civil des déclarations inexactes de nature à altérer l'état personnel et familial d'un enfant, sera puni d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement.

Sera puni d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement, l'officier ou le préposé d'état civil qui, sciemment, aura enregistré des déclarations inexactes ou aura volontairement altéré, falsifié ou détruit un registre, un acte ou un document d'état civil.

Article 374. Sera puni d'une amende de vingt mille (20.000) à trente mille (30.000) francs CFA le médecin accoucheur ou la sage-femme qui, y étant légalement tenu, aura négligé d'inscrire la naissance de l'enfant sur le registre de déclaration des naissances.

Sera puni des mêmes peines tout parent ou toute personne ayant assisté à l'accouchement qui aura négligé de déclarer dans les trente (30) jours la naissance de l'enfant à l'état civil.

Lorsque les personnes visées à l'alinéa 2 ci-dessus auront fait sciemment à l'officier d'état civil des déclarations inexactes de nature à altérer l'état personnel et familial de l'enfant, la peine sera de un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement.

Article 375. Sera puni de un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement quiconque aura enlevé, caché, substitué un enfant dans le but de le priver de son état personnel et familial.

LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE LA VIOLENCE PHYSIQUE, SEXUELLE OU MORALE EN MILIEU SCOLAIRE ET INSTITUTIONNEL

Article 376. Les châtiments corporels et toute autre forme de violence ou de maltraitance sont interdits dans les établissements scolaires, de formation professionnelle et dans les institutions.

On entend par institution tout orphelinat, centre de réadaptation pour enfants handicapés, centre d'accueil et de réinsertion sociale, établissement hospitalier, centre de rééducation ou tout autre lieu accueillant des enfants de manière temporaire ou permanente.

Article 377. Les violences exercées sur les enfants par les personnels de ces établissements et institutions sont punies conformément aux dispositions des articles 355, 356, 357, 358, 395, 396 et 398 de la présente loi.

LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE L'EXPLOITATION, LE HARCELEMENT ET L'ABUS SEXUELS

Article 387. Constitue une exploitation sexuelle le fait de soumettre un enfant à des actes de prostitution, de pornographie mettant en scène des enfants, de pédophilie et de tourisme sexuel.

Article 388. Constituent des infractions pénales la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants, la pédophilie, le tourisme sexuel et le harcèlement sexuel.

Article 389. Constitue la prostitution enfantine le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage.

La prostitution des enfants est punie d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement et d'une amende de cent mille (100.000) à un million (1.000.000) de francs CFA.

La peine pourra être portée jusqu'à dix (10) ans de réclusion, si l'enfant livré à la prostitution est âgé de moins de quinze (15) ans.

Article 390. Est considéré comme proxénète et puni des peines prévues à l'article 389 ci-dessus celui ou celle qui :

- a. sciemment vit avec une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- b. étant en relations habituelles avec une ou plusieurs personnes se livrant à la prostitution, ne peut justifier des ressources correspondant à son train de vie ;
- c. met des locaux à la disposition des personnes se livrant à la prostitution ;
- d. étant gérant ou employé d'établissement hôtelier, tolère habituellement dans son établissement la présence de personnes se livrant à la prostitution.

Tout proxénète sera déchu de tout ou partie de ses droits civils, civiques ou professionnels.

Le tribunal pourra ordonner la fermeture de l'établissement où l'infraction a été commise, en application des dispositions du code pénal relatives à la fermeture d'établissement.

Les lits et autres meubles ayant servi à la débauche pourront être saisis et confisqués.

Le client de l'enfant livré à la prostitution est puni dans les mêmes conditions que le proxénète conformément aux dispositions du code pénal relatives à l'exploitation de la débauche.

Article 391. Les enfants livrés à la prostitution seront soumis à des examens de santé et à des mesures de traitement s'ils sont atteints d'infections sexuellement transmissibles.

Les frais d'examen et de traitement seront à la charge des proxénètes ayant exploité l'activité de ces enfants.

Article 392. Constitue la pornographie mettant en scène des enfants, toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles.

La pornographie mettant en scène des enfants est punie de cinq (05) à dix (10) ans d'emprisonnement.

Article 393. Constitue la pédophilie, tout acte de pénétration sexuelle ou d'attouchement sexuel de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'un enfant de moins de quinze (15) ans, ou encore toute exposition ou exploitation à des fins commerciales et touristiques de photographies, d'images et de sons obtenus par un procédé technique quelconque, de films ou dessins à caractère pornographique mettant en scène un ou plusieurs enfants âgés de moins de quinze (15) ans.

Le crime de pédophilie est puni d'une peine de réclusion criminelle de cinq (05) à dix (10) ans lorsqu'il s'agit d'attouchement et de dix (10) à vingt (20) ans de réclusion lorsqu'il s'agit de pénétration.

L'infraction n'est pas constituée si la différence d'âge entre l'auteur et la victime ne dépasse pas cinq (05) ans.

Article 395. Le harcèlement sexuel consiste à user d'ordre, de menaces, de contraintes, de paroles, de gestes, d'écrits ou tout autre moyen dans le but d'obtenir d'autrui contre son gré des faveurs de nature sexuelle.

Constitue un harcèlement sexuel sur un enfant le fait d'user de façon répétitive de paroles, de gestes, d'écrits et de tout autre moyen dans le but d'obtenir d'un enfant des relations de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.

Le harcèlement sexuel exercé sur la personne d'un enfant sera puni d'un emprisonnement d'un (01) à cinq (05) ans.

Le maximum de la peine sera prononcé si le harcèlement a été commis :

- a. sur un enfant de moins de quinze (15) ans ;
- b. par une personne ayant abusé de l'autorité que lui confère ses fonctions, sa position sociale ou professionnelle ou sa qualité à l'égard de l'enfant.

Article 396. Constitue un abus sexuel sur un enfant le fait, par toute personne en situation d'autorité ou de confiance ou par toute personne à l'égard de qui l'enfant est en situation de dépendance, de soumettre celui-ci à des contacts sexuels.

L'abus sexuel commis sur un enfant est puni d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement.

Article 397. Constitue un attentat à la pudeur tout attouchement opéré contre son gré, sur le corps d'autrui dans le but d'exciter les sens.

L'attentat à la pudeur commis sur un enfant est puni d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement.

Si l'attentat à la pudeur a été commis avec violence ou menace sur la personne d'un enfant, la peine sera de cinq (05) à dix (10) ans de réclusion criminelle.

Article 398. Le viol consiste à imposer par fraude ou violence des relations sexuelles à autrui contre son gré.

Le viol commis sur un enfant sera passible d'une peine de cinq (05) à dix (10) ans de réclusion criminelle.

Lorsque le viol est commis sur un enfant de moins de quinze (15) ans la peine est portée au double.

Article 399. Constitue la corruption de la jeunesse et punie d'une peine d'emprisonnement de deux (02) à cinq (05) ans :

- a. le fait par un majeur d'organiser des réunions comportant des exhibitions à caractère sexuel ;
- b. l'incitation occasionnelle de l'enfant à la débauche.

Le maximum de la peine est encouru lorsque ces faits sont commis à l'égard d'un enfant par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par une personne qui a autorité sur lui.

Article 400. Quiconque par paroles, écrits ou autre moyen de communication diffuse ou fait diffuser publiquement par un enfant des incitations à des pratiques contraires aux bonnes mœurs, sera puni de six (06) mois à deux (02) ans d'emprisonnement et d'une amende de vingt mille (20.000) à deux cent mille (200.000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les mêmes peines s'appliquent à quiconque distribue ou fait distribuer par un enfant sur la voie publique ou par voie postale, ou de porte à porte tous livres, brochures, catalogues, prospectus, images, films, enregistrements sonores ou audiovisuels contraires à la décence, même avec le consentement préalable de l'enfant.

Les objets, images, films, livres, brochures, catalogues, prospectus, enregistrements sonores ou audiovisuels visés à l'alinéa ci-dessus seront dans tous les cas saisis et confisqués en vue de leur destruction.

Les coupables pourront être déchus pour une durée de cinq (05) ans maximums du droit d'éditer, vendre ou reproduire des imprimés, des images, des enregistrements ou films.

Article 402. Quiconque se livre publiquement devant un enfant à l'exhibition de ses parties sexuelles sera puni de six (06) mois à deux (02) ans d'emprisonnement.

Article 403. Lorsque les agressions sexuelles sont commises à l'étranger contre un enfant par un Togolais ou par une personne résidant habituellement sur le territoire togolais, la loi togolaise s'applique. Les condamnations prononcées à l'étranger pour les infractions prévues à la présente section sont prises en compte pour établir la récidive.

Voir aussi les articles 224, 238, 239, 240 et 241 du code pénal (2015)

1.2.3. Séance 3 : Institutions de référencement

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables de :

- Identifier les institutions de référencement en matière de protection de l'enfant
- Maîtriser les procédures de la dénonciation des cas de violences faites aux enfants et les garanties de protection.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, étiquettes, noms d'institutions nationales de référencement, scotch papier .

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Préparer des étiquettes-noms d'institutions nationales de référencement ci-après :

CROPESDI (Allo « 1011 », Ushahidi), DGPE, les centres sociaux de Lomé et de l'intérieur du pays, Les centres d'écoute du ministère de l'action sociale, les postes de police, de gendarmerie et de sapeur-pompier, le service social près le tribunal de première instance de Lomé, la Coordination de RAO Togo, Bureau National catholique de l'Enfance du Togo (BNCE TOGO), SOS Village d'Enfants, le centre Kékéli (Hanoukopé), le centre d'accueil ANGE (Wuiti), le centre Saint André (Adetikopé), CREUSET TOGO (Sokodé, Kara, Bassar), FODDET et ses réseaux membres, les structures de prise en charge des confessions religieuses, centre de WAO-Afrique...

Étape 2 : Faire tirer au hasard les étiquettes-noms à tour de rôle par les participant(e)s

Étapes 3 :

- Faire lire par chaque participant(e) l'étiquette-nom tirée,
- Faire donner la définition en cas de sigle, la situation géographique, le domaine d'intervention
- Faire dire qui peut recourir à chacune de ces institutions et dans quels cas.

Animer des débats autour de l'importance des institutions de référencement, des avantages de la dénonciation et de l'initiation de l'enfant à la dénonciation.

Faire la synthèse suivante:

SYNTHESE : La violence de façon générale a un effet négatif sur l'apprenant(e) et sur l'enseignant(e) et est donc répréhensible, même quand on l'utilise comme un outil pédagogique sous forme de punition. Tout participant(e) doit en prendre conscience. La persistance de la violence est en partie due au fait que les victimes comme les témoins n'ont pas la culture de la dénonciation et aussi lorsque les cas sont dénoncés, leur suivi est négligé. Il est impérieux d'avoir la culture de la dénonciation et du suivi post dénonciation. Des centres d'accueil et autres institutions de référencement existent au Togo et sont disponibles pour aider de façon anonyme toute personne qui voudra dénoncer un cas de violence sur un enfant. La ligne « Allô 1011 » en est un exemple.

2. SECTION II- VIOLENCE, HANDICAP ET GENRE

Objectif de la section :

A la fin de la section, les enseignant(e)s doivent être capable de :

- s'approprier les concepts de vulnérabilité, de genre et de handicap,
- évaluer leurs propres perceptions de ces notions
- relever leurs implications en relation avec la question de violence en milieu scolaire pour un changement de comportement.

Durée : 6 heures

2.1. SEQUENCE 1 : Vulnérabilité et handicap

2.1.1. Séance 1 : Clarification des concepts "vulnérabilité" et "handicap"

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

Les participants doivent être capable de définir les concepts "vulnérabilité" et "Handicap"

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Proposer la liste suivante aux participant(e)s :

Enfant de rue, enfant séparé des parents, enfant affecté-e par le VIH, enfant affecté-e par la polio, enfant orphelin-e, enfant vivant avec ses deux parents, enfant vivant dans un centre d'accueil, enfant domestique, enfant soldat, enfant prisonnier ou en conflit avec la loi, enfant bouvier, enfant dans le couvent vodou, enfant victime du mariage précoce, enfant victime de traite, fille précocement enceinte, fille ou garçon vivant avec sa grand-mère seule, enfant pauvre ; enfant vendeur-euse ambulante.

Former des groupes de travail de 5 à 7 personnes et demander à chacun des groupes :

- d'identifier, à partir de cette liste, les situations qui font que les enfants ont moins de chance d'aller loin à l'école ;
- de donner deux raisons pour chaque situation ;
- de trouver un terme approprié qui désigne ces situations.

Consigner les éléments de réponses sur papier Kraft ou au tableau et faire les synthèses ci-après :

SYNTHESE 1 : Les enfants qui ont moins de chance d'aller loin à l'école sont ceux qui de par leur condition ou leur situation sont dans l'incapacité d'y aller ou d'y rester. Exemples : enfants de rue, enfants séparé(e)s de leurs parents, enfants affecté(e)s par le VIH, orphelin(e)s, enfants domestiques, enfants soldat(e)s, enfants bouviers, enfants dans les couvents vodou, enfants victimes du mariage précoce. Ce sont des enfants en situation de vulnérabilité ou enfants vulnérables.

SYNTHESE 2 : On peut définir la vulnérabilité comme étant le caractère applicable à une personne ou à un groupe social qui n'est pas capable de prévenir, de résister et/ou de faire face à une situation donnée et qui se trouve donc, en quelque sorte, dans une situation de risque probable (qui est susceptible d'être exposé aux atteintes physiques ou morales) ou de victime.

Etape 2 :

Demander aux participant(e)s de :

- écrire sur un bout de papier deux ou trois facteurs qui peuvent empêcher certains enfants de participer aux activités sportives à l'école.
- ressortir les situations handicapantes.
- définir le handicap.

Consigner les éléments de réponses sur papier Kraft ou au tableau et faire la synthèse ci-après :

SYNTHESE :

Voici quelques facteurs qui peuvent empêcher les enfants de participer aux activités sportives : la cécité, la paralysie d'un ou des membres, les malformations congénitales, les troubles mentaux, les problèmes de santé... parmi les facteurs cités ci-dessus, la cécité, la paralysie d'un ou des membres, des malformations congénitales, des troubles mentaux constituent des situations handicapantes.

On peut retenir que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités durables et des barrières comportementales et environnementales qui font obstacles à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Le handicap est une forme de vulnérabilité. Une maladie peut créer un handicap mais le handicap n'est pas une maladie. En milieu scolaire, le handicap constitue un des facteurs aggravant des violences faites aux enfants.

2.1.2. Séance 2 : Formes de violence liées au Handicap

Durée : 1 heure 15 minutes

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être en mesure d'identifier les différentes formes de violence liées au handicap et leurs conséquences sur un enfant handicapé.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Message pédagogique : Selon la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 Décembre 2006, ratifiée par le Togo le 03 Mars 2011, le terme conventionnel utilisé est « personne handicapée ».

Exercice :

Étape 1 : Par un brainstorming, identifier les types de handicap fréquemment observés en milieu scolaire. Pour chaque type de handicap, donner des exemples appropriés. Conduire les débats et faire la synthèse suivante sur la base des propositions faites :

Synthèse : Les types de handicap fréquemment rencontrés en milieu scolaire sont : Handicap physique (moteur), sensoriel (visuel et auditif), intellectuel, et mental.

Le handicap moteur touche les membres supérieurs et inférieurs.

Le handicap sensoriel concerne les organes de sens (les yeux, oreilles, langue, nez).

Le handicap intellectuel se manifeste par une incapacité ou des difficultés d'apprentissage, des difficultés de repérage, de langage et d'auto prise en charge dues à une malformation congénitale ou à un évènement de la vie.

Le handicap mental se manifeste par les déficiences mentales (trisomie 21, microcéphalie, Macrocéphalie ...)

Étape 2 : Demander aux participant(e)s, à travers un brainstorming, de répondre le plus objectivement possible aux questions suivantes :

- Arrive-t-il aux enseignant(e)s ou aux élèves de donner des surnoms aux enfants se rapportant à leur handicap ? Lesquels ?
- Arrive-t-il aux enseignant(e)s de disposer les élèves dans la classe en tenant compte de leur état physique ? Pourquoi ?
- Arrive-t-il aux enseignant(e)s et aux élèves de se comporter différemment selon que l'enfant est handicapé(e) ou non ? dans quelles circonstances ?
- Arrive-t-il à l'enseignant(e) de tenir compte de l'état physique des élèves avant de leur assigner des travaux ou de les impliquer aux jeux et loisirs ? Pourquoi ?
- Que peut ressentir un enfant qui est victime de ces situations ?

Animer le débat, consigner les réponses au tableau ou sur papier kraft et faire la synthèse suivante :

Synthèse : *le handicap expose souvent les personnes handicapées à des actes de violences comme :*

- *Injures*
- *Moqueries*
- *Négligences*
- *Attouchements, viols et autres violences sexuelles*
- *Coups de poings, gifles... (toutes les formes de violences physiques)*
- *Mise à l'écart par rapport aux activités para et péri scolaires*
- *Dégonflement des pneus de tricycle*
- *Bousculades*
- *Isolement*
- *Disposition désavantageuse dans la classe (malvoyant, malentendant)*
- *Cassure de béquilles par ses camarades*
- *Cache des béquilles par ses pairs*
- *Refus de leur porter assistance (refus d'aider)*
- *Détournement du bon chemin (non voyant)*
- *Etc.*

Etape 3 :

Dans les groupes, demander aux participants de renseigner le tableau ci-dessous en complétant les types de handicap identifiés et les actes de violences subis conformément à chaque type de handicap.

Type de handicap	Violences y afférentes

Faire la synthèse et consigner les réponses dans le tableau ci- après :

Type de handicap		Violences
Handicap physique	Handicap moteur	Négligence, discrimination, sobriquet, raillerie, injures, cache de béquille par ses camarades, retrait de béquille par la force, casse de béquille, dégonflement de pneu de tricycle, imitations, attouchements, viol, bousculade, inexistence de rampe pour l'accès aux salles de classes et toilettes, classes placées à l'étage etc.
Handicap sensoriel	Handicap visuel	Négligence, discrimination, sobriquet, raillerie, injures, détournement du bon chemin, isolément, cassure ou confiscation de canne, refus de porter assistance, attouchements, viol ...
	Handicap oral	Négligence, discrimination, sobriquet, raillerie, injures, moqueries, agression, discrimination, imitation, interruption dans l'expression, etc.
	Handicap auditif	Négligence, discrimination, sobriquets, railleries/moqueries, injures, agressions, refus d'hausser la voix, etc.
Handicap mental	Handicap mental	Injures, moqueries, imitation, dédain négligence, discrimination, abandon, coups et blessures, attouchements, abus sexuels, viol, refus de porter assistance...
Handicap intellectuel	Handicap intellectuel	Injures, moqueries, imitation, dédain négligence, discrimination, abandon, coups et blessures, attouchements, abus sexuels, viol, refus de porter assistance
	Autres cas (albinisme, bosse, cheveux blancs naturels...)	Injures, moqueries, sobriquets, railleries...

Étapes 4 : Dans des discussions en plénière

- Faire citer quelques actes de violence identifiés à l'étape 2 (cf tableau) qui peuvent perturber la vie scolaire et l'avenir d'un enfant handicapé.
- Faire énumérer par les participant(e)s, les conséquences de ces violences sur les enfants.

Animer les débats et faire la synthèse suivante :

SYNTHESE : les conséquences des violences sur les enfants handicapés sont entre autres :

- Sentiment d'exclusion
- Faible estime de soi
- Perte de confiance en soi
- Tristesse
- Non épanouissement scolaire
- Mauvais résultats scolaires
- Blessures physiques
- Echecs scolaires
- Abandon scolaire
- Perpétuation du cycle de pauvreté chez l'enfant
- Renforcement des croyances selon lesquelles les enfants handicapés ne peuvent pas être utile à la société
- Renforcement des croyances selon lesquelles les enfants handicapés sont sources de malheur
- Tristesse chez les parents
- Renforcement de la négligence des enfants handicapés par leurs parents

2.2. SEQUENCE 2 : Genre et violence en milieu scolaire

2.2.1. Séance 1 : Généralités sur le genre

Durée : 1 heure 30 minutes

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables de :

- mesurer leur propre sensibilité au genre
- clarifier le concept genre

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, études de cas, films, extraits de textes.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, posters, scotch papier.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Préparer deux cartes de différentes couleurs avec les mentions suivantes :

« d'accord », « pas d'accord ». Positionner les cartes à des endroits bien visibles de la salle (une devant et une derrière).

Étape 2 : Demander aux participant(e)s rassemblés au milieu de la salle, de se positionner après réflexion près de la carte qui représente leur position par rapport à l'énoncé de chaque déclaration qui va être lue. Puis lire les déclarations ci-après :

- ✓ *Les femmes sont de meilleur(e)s parents que les hommes.*
- ✓ *Il est plus facile d'être un homme qu'une femme dans notre société.*
- ✓ *Les filles s'attirent les ennuis par la façon dont elles s'habillent.*
- ✓ *Les femmes ont les mêmes besoins sexuels que les hommes.*
- ✓ *Les hommes sont des chefs naturels.*
- ✓ *La testostérone rend les hommes agressifs.*
- ✓ *Les filles travaillent mieux en classe que les garçons.*
- ✓ *Les émotions de la femme sont souvent des obstacles à leur travail.*
- ✓ *Une femme ne devient importante que quand elle a eu des enfants.*

Après chaque déclaration, choisir deux ou trois participant(e)s au hasard pour expliquer leur position. Donner la latitude à chaque participant(e) qui le désire de pouvoir changer de position au cours de la discussion.

Étape 3 : Animer les débats autour des éléments de réponse en faisant remarquer aux participant(e)s que cette activité a pour objectifs de mettre en exergue les différents points de vue et d'apprécier la sensibilité du groupe par rapport au genre. Faire la synthèse suivante :

SYNTHESE

Nos considérations sur ce que signifie être un garçon/homme ou une fille/femme façonnent nos vies. Nos idées et expériences avec le genre affectent nos comportements et nos relations avec d'autres personnes dans chaque aspect de nos vies. Nous devons être prêts à examiner nos points de vue et nos expériences personnelles afin d'augmenter notre niveau de sensibilité au genre.

Exercice 2 :

Étape 1 : Former les groupes de travail de 5 ou 7 personnes. Afficher au tableau une liste de noms et d'actes suivants :

Robe, pantalon, soutien gorge, dépigmentation de la peau, culotte, défriser les cheveux, jupe, se coiffer, acheter les vivres au marché, préparer la pâte, laver les assiettes, acheter à manger au maître à l'école, tresser les cheveux, jouer au football, jouer au jeu "ampé", avoir des seins, avoir un pénis, vendre du piment, allaiter un enfant, enfanter, faire des avances d'amour, barbe, testicules, pomme d'Adam, moustache, spermatozoïde, menstruation, vagin, ovule, ovaire.

Faire écrire dans chacune des colonnes correspondantes les éléments innés et ceux acquis.

Garçon/Homme		Fille /Femme	
Inné	Acquis	Inné	Acquis

Étape 2 : Animer les débats autour des éléments de réponse et faire la synthèse suivante :

SYNTHESE :

<i>Garçon/Homme</i>		<i>Fille /Femme</i>	
<i>Inné</i>	<i>Acquis</i>	<i>Inné</i>	<i>Acquis</i>
<i>avoir un pénis, barbe, testicules, pomme d'Adam, moustache, spermatozoïde,</i>	<i>pantalon, dépigmentation de la peau, port de culotte, défriser les cheveux, jupe, se coiffer, acheter les vivres au marché, préparer la pâte, laver les assiettes, acheter à manger au maître, tresser les cheveux, jouer au football, jouer au jeu "ampé", vendre du piment, donner le biberon à un enfant, faire des avances d'amour, faire la cuisine.</i>	<i>avoir des seins, allaiter un enfant au sein, enfanter, menstruation, vagin, ovule, ovaire.</i>	<i>robe, pantalon, soutien-gorge, dépigmentation de la peau, port de culotte, défriser les cheveux, port de jupe, se coiffer, acheter les vivres au marché, préparer la pâte, laver les assiettes, acheter à manger au maître, tresser les cheveux, jouer au football, jouer au jeu "ampé", , vendre du piment, donner le biberon à un enfant, faire des avances d'amour, faire la cuisine.</i>

Étape 3 : Demander aux participant(e)s d'analyser les éléments du tableau précédent et de proposer une définition du concept genre.

Animer les débats autour des éléments de réponse et faire la synthèse suivante :

SYNTHESE : *Les éléments de la colonne "inné" relèvent du sexe et ceux de la colonne "acquis", du genre*

Le genre peut être défini comme l'ensemble des normes sociales, les attentes et les croyances sur les rôles, les relations et les valeurs attribuées aux filles / femmes et aux garçons / hommes. Il est relatif aux valeurs inégales tandis que le sexe fait référence à l'ensemble des caractéristiques physiques, biologiques et physiologiques de l'homme et de la femme. Il est relatif au corps humain.

Le sexe et le genre sont fondamentalement différents. Les caractères sexuels sont déterminés biologiquement et restent les mêmes au fil du temps et à travers toutes les sociétés. Les attributs du genre sont façonnés par des relations sociales, peuvent changer au fil du temps et peuvent être différents selon les sociétés.

2.2.2. Séance 2 : Facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables d'identifier les stéréotypes sexistes qui existent dans leurs communautés, écoles et manuels scolaires en vue de les corriger.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, étude de cas, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Afficher au tableau la liste suivante des rôles quotidiens des filles/femmes et des garçons/hommes :

Tâches	Femme/fille	Homme/garçon	Donnent de la valeur	Ne donnent pas de la valeur
Aller au moulin				
Jouer au ballon				
Jouer au Ludo				
Laver les toilettes				
Prendre des décisions dans la famille				
Chercher de l'eau				
Préparer le repas				
Etre major de classe				
Diriger les réunions				
Etre membre des comités de village				
Travailler au champ				
Prendre les affaires du maître				
Vendre au marché				
Etre Ministre				
Faire la vaisselle				
Laver les habits				
Balayer la cour ou la classe				
Laver le bébé				
Autres...				

Étape 2 : Demander aux participant(e)s de se mettre en groupe pour échanger sur les parties du corps et les compétences nécessaires pour assumer chacune de ces tâches ; dire qui de la femme/fille ou homme/garçon n'a pas ces atouts et remplir avec une croix les colonnes selon leur perception et expérience personnelles. Rassembler les groupes en plénière et faire procéder à la restitution.

Étape 3 : Animer les débats autour des éléments de réponse en faisant remarquer aux participant(e)s que cette activité a pour objectifs de mettre en exergue les critères de répartition des rôles dans nos communautés et à l'école. Faire remarquer que deux éléments fondamentaux permettent de faire la différence entre les rôles de genre et les rôles sexuels. Il s'agit des éléments suivants :

- ✓ Les différentes parties du corps qui entrent dans l'exécution de la tâche
- ✓ L'interchangeabilité du rôle entre l'homme et la femme (si la femme/fille ou l'homme/garçon peuvent jouer le même rôle).

Faire la synthèse suivante :

SYNTHESE : *Les rôles de genre influencent le choix de carrière des individus et les cloisonnent souvent dans des fonctions attribuées selon les identités sexuelles des filles et des garçons. Ils limitent leur épanouissement professionnel et les empêchent d'exprimer leur réel potentiel.*

Le rôle est donc une tâche, une fonction, une conduite qu'un individu est censé effectuer ou adopter conformément au statut qu'il occupe.

Exercice 2 :

Étape 1 : Mettre les participants en 4 groupes et leur distribuer la copie du texte suivant :

Deux grenouilles mâle et femelle, A et B, sont conjoints. A enseigne à l'école locale et B chante dans une boîte de nuit. A n'aime pas trop le travail que fait B, mais ne se plaint pas à cause des avantages procurés par les revenus de B. Un dimanche matin, A et B discutent ensemble de la façon dont ils vont passer la journée. B veut sortir et s'amuser. A préfère aller au marché et faire les courses de la semaine.

Après une grosse discussion, B cède et les deux grenouilles partent faire les courses.

En chemin, A et B assistent à une bagarre de rue. B veut intervenir pour arrêter la bagarre, mais A pense que ce n'est pas nécessaire. B abandonne, en grande partie pour faire plaisir à A.

Les deux grenouilles arrivent au marché et après avoir fait leurs emplettes, il leur reste très peu d'argent. A se souvient qu'ils doivent acheter des cadeaux et propose de le faire avec l'argent qui reste. B est contre parce que B préfère utiliser cet argent pour acheter un magazine à lire, mais finalement, B cède. Sur le chemin du retour, ils sont soudainement attaqués par un aigle énorme qui les ennuie déjà depuis plusieurs jours et qui veut les manger. A et B réfléchissent aux moyens d'échapper à l'aigle. B est en colère et A a très peur. En s'aidant mutuellement, ils parviennent à rentrer chez eux et claquent la porte. Juste à ce moment ils entendent l'aigle frapper à la porte. A se cache dans un placard et B décide d'ouvrir la porte et affronter l'aigle.

Étape 2 : faire lire le texte en groupe, discuter et déduire laquelle des deux grenouilles est de sexe masculin et laquelle est de sexe féminin ? Faire justifier les réponses données.

Étape 3 : Animer les débats autour des éléments de réponse en faisant remarquer aux participant(e)s que cette activité a pour objectifs de mettre en exergue les éléments qui caractérisent le masculin et le féminin dans le texte. Ces éléments caractéristiques constituent les stéréotypes.

SYNTHESE : *Proposer une synthèse sur la base des discussions*

Exercice 3 :

Distribuer aux participant(e)s des extraits de textes et images tirés des manuels scolaires en usage dans les classes ou leur demander la veille de venir avec ces manuels.

Demander aux participant(e)s de lire et de relever les stéréotypes présents dans ces manuels/textes et images.

Faire remarquer que tout comme dans le texte lu, certains textes et images contenus dans les manuels scolaires regorgent de stéréotypes sexistes et autres qui s'incarnent dans les personnages. Ces textes et images véhiculent des messages qui affectent négativement la psychologie des enfants.

SYNTHESE : *Les stéréotypes sont des clichés négatifs, des opinions toutes faites qui se perpétuent de génération en génération depuis les temps immémoriaux et qui contribuent à renforcer le complexe d'infériorité ou de supériorité chez une personne surtout chez les enfants (filles ou garçons) et portent atteinte à leurs droits et libertés.*

2.2.3. Séance 3 : Violence basée sur le genre et leurs conséquences

Durée : 1 heure

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être en mesure d'identifier leurs propres comportements ou actes qui constituent des violences basées sur le genre en milieu scolaire et les conséquences qui en découlent.

Méthodes utilisées : brainstorming, travail de groupes, exposés-débats, plénière.

Outils : Tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Voici une liste de phénomènes fréquemment observés en milieu scolaire. Discuter du caractère violent ou non de ces phénomènes :

- La distribution inégale de la parole entre les élèves filles et garçons au cours des enseignements ;
- L'intimidation et l'humiliation, par les garçons, des filles qui veulent prendre la parole ou qui répondent mal à une question ;
- La félicitation de la fille en soulignant qu'elle a obtenu une forte note en dépit de son sexe féminin ;
- L'indulgence ou la complaisance de l'enseignant(e) à l'égard des filles ;
- Le maintien des filles souvent dans les bancs de devant ;
- Le nettoyage du bureau de l'enseignant(e) par les filles et le tableau par les garçons ;
- Les corvées d'eau et les travaux ménagers chez l'enseignant(e) sont exécutés par les élèves, en particulier les filles ;
- Le transport des cahiers chez l'enseignant(e) est réservé aux filles ;
- La confection de l'effaceur destiné à nettoyer le tableau est attribuée aux filles ;
- Le labour confié aux garçons et le semis réservé aux filles lors des travaux périscolaires.
- Des propos tels que : Vous les filles, de quoi êtes-vous capables ?
- La suspicion lorsque la fille a une forte note ou lorsqu'elle s'approche de l'enseignant(e) pour un problème ;
- Considération de certaines tâches, fonctions et jeux comme relevant de l'attribution exclusive des garçons.
- Accomplissement de façon spontanée par les filles de certaines activités qu'elles vivent comme des rôles de femmes.
- Certains garçons s'opposent à l'élection d'une fille comme major de classe ;
- Le refus par des garçons d'admettre certaines filles dans leur groupe d'étude.
- L'hésitation des filles à donner leur opinion ;
- L'hésitation des filles dans des engagements vis-à-vis des groupes de garçons

Faire ressortir les types de violences mis en exergue, ce qu'en ressentent les victimes et les répercussions sur leur vie scolaire.

Étape 2 : Constituer des groupes pour échanger et classer sur feuille de papier ou papier Padex, chaque phénomène suivant le type de violence qu'il représente et la conséquence que cette violence engendre. Rassembler les groupes en plénière et faire procéder à la restitution.

Étape 3 : Animer les débats autour des restitutions en insistant sur les types de violence que favorisent ces phénomènes et les conséquences induites.

Si besoin, faire référence aux tableaux ci-dessous

Types de violence spécifique au genre				
Psychologique	Socioculturelle	Economique	Physique	Sexuelle
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intimidation ou humiliation de la fille par des huées lorsqu'elle prend la parole en classe ✓ Surnom ridicule donné à la fille ✓ Propos tels que : «tu n'es qu'une femme », «vous les filles, de quoi êtes-vous capables» ✓ Suspicion lorsque la fille s'approche de l'enseignant pour un problème ✓ Suspicion lorsque la fille obtient une forte note dans une matière ✓ Des chantages à l'égard des filles ✓ Des taquineries à l'égard des filles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garçon et fille dans un même banc, c'est la fille qui nettoie toujours le banc ✓ Refus des filles d'essuyer le tableau ✓ Opposition des garçons au choix d'une fille comme major de classe ✓ Groupes de jeux différents entre filles et garçons ✓ La fille hésite dans ses engagements vis-à-vis des groupes de garçons ✓ Les filles confectionnent l'effaceur destiné à nettoyer le tableau ✓ La corvée d'eau et les travaux ménagers chez l'enseignant(e) sont assurés par les filles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le labour est effectué par les garçons et le semis est réservé aux filles lors des travaux périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les gifles beaucoup plus sur les garçons que sur les filles. ✓ Coups de bâtons dans les mains pour les filles et sur les fesses pour les garçons. ✓ Confiscation de biens des filles par les garçons, ✓ Séquestrations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les attouchements, ✓ Harcèlement, viol, rapports sexuels transactionnels. ✓ Punitions répétées pour les filles qui refusent les avances sexuelles des enseignants ✓ Punitions répétées du garçon qui convoite la même fille que l'enseignant ✓ Exposition aux images et vidéos pornographiques. ✓ Harcèlement des garçons par des grandes filles et des enseignantes ✓ Pression de la part des camarades pour avoir une ou plusieurs copines ✓ Exploitation de la naïveté des plus jeunes ✓ Habillement dévoilant l'intimité

Les types de conséquences		
Conséquences psychologiques	Conséquences sociales	Conséquences scolaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sentiment d'infériorité de la fille et le sentiment de supériorité du garçon ; ✓ Sentiment de honte, d'embarras de la fille à l'égard d'elle-même ; ✓ Timidité de la fille et du garçon ; ✓ Baisse de l'estime de soi chez la fille et le garçon ; ✓ Perte de confiance en soi chez la fille et le garçon ✓ Peur de parler en public (agoraphobie) ✓ Développement chez la fille de l'esprit de soumission ✓ Développement de l'esprit de supériorité chez le garçon, ✓ Saut d'humeur chez la fille et chez le garçon ✓ Anxiété chez la fille et chez le garçon ✓ Résignation chez la fille et chez le garçon 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réticence des filles à s'intégrer aux groupes des garçons et vice-versa ✓ Renforcement des préjugés de domination ✓ Subordination de la fille au garçon ✓ L'isolement et la solitude de certaines filles qui sont harcelées par leurs camarades garçons 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Démotivation dans les études ✓ Troubles de l'apprentissage ✓ Problèmes de concentration ✓ Baisse du rendement scolaire ✓ Echec ✓ Exclusion/abandon

Faire la synthèse ci-après :

SYNTHESE : la violence basée sur le genre en milieu scolaire est un obstacle majeur à l'affirmation et à l'éclosion des potentialités de l'élève du fait des stéréotypes sexistes attribués aux filles et aux garçons en milieu scolaire

3. SECTION III- EDUCATION ET FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE POSITIVE

Objectif de la section : A la fin de cette section, le participant(e)/l'enseignant(e) doit être capable de relever l'importance de l'éducation en lien avec les fondements de la discipline positive.

Durée : 6 heures

3.1. SEQUENCE 1 : Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités

3.1.1. Séance 1 : Définition du concept "éducation"

Durée : 30 minutes

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être en mesure de définir le concept "éducation"

Méthodes utilisées : brainstorming, débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Exercice

Étape 1 : Dans un brainstorming, évaluer la compréhension des participant(e)s du concept "éducation".

Étape 2 : Faire une mise en commun des éléments de réponse et faire la synthèse ci-après :

***SYNTHESE :** L'Éducation est l'acte d'assurer le développement des potentialités et des facultés de l'enfant sur les plans cognitif (savoir), socio-affectif (savoir-être) et psychomoteur (savoir-faire).
L'éducation a pour but de susciter chez l'enfant, un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclame de lui la société dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné.*

3.1.2. Séance 2 : Importance de l'Education

Durée : 30 minutes

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capable de relever les fondements de l'éducation.

Méthodes utilisées : brainstorming, débats, plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier, effaceur.

Déroulement :

Exercice

Dans un brainstorming, amener les participants à donner, à partir de la définition de "éducation", les raisons pour lesquelles on doit éduquer un enfant.

Recueillir les éléments de réponse et faire une mise en commun des raisons citées.

Animer les débats autour de différentes raisons évoquées et faire la synthèse.

***SYNTHESE :** Quelques raisons pour lesquelles il est important d'éduquer une personne : savoir lire, compter, écrire, découvrir, développer des aptitudes, cultiver l'excellence, trouver un travail décent, participer à la prise de décision, influencer son environnement, s'intégrer socialement et économiquement, réussir dans la vie, être utile à sa société...*

3.1.3. Séance 3 : Les acteurs de l'éducation et les responsabilités liées à leurs postes

Durée : 1 heure

Objectif de la séance : à la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables d'identifier les différents acteurs de l'éducation et leurs rôles ou responsabilités.

Méthodes utilisées : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, plénière.

Outils : tableau, craie, effaceur, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Demander aux participants de citer les acteurs qui ont un lien avec l'école ou qui y interviennent. Recueillir les éléments de réponse, faire une mise en commun, compléter la liste au besoin et les consigner sur un tableau pour la suite des activités.

SYNTHESE :

- *Autorités de l'éducation (Ministre, Directeur ou Directrice de cabinet, Secrétaire général(e), Directeur(trices)s centraux(trales), Directeurs ou Directrices régionaux(nales), Directeurs ou Directrices d'ENI, ENS et autres)*
- *Corps d'encadrement (Inspecteurs(trices), Conseiller(ère)s pédagogiques, professeurs des institutions de formation des enseignant(e)s)*
- *Administration de l'établissement scolaire (directeurs ou directrices d'écoles, Chefs d'établissements, fondateurs ou fondatrices, Chefs travaux, économes, Surveillant(e)s, Censeurs, Secrétaires, bibliothécaires, agents de sécurité...)*
- *Enseignant(e)s*
- *Elèves*
- *APE/COGEP/COGERES*
- *PTF, OSC et ONG*

Étape 2 : Demander aux participant(e)s à travers un brainstorming, de clarifier le concept "responsabilité".

Recueillir les éléments de réponse, faire une mise en commun, compléter au besoin, et faire la synthèse.

SYNTHESE : *On peut définir la responsabilité comme une obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences. C'est aussi le fait d'être garant de quelque chose*

Étape 3 : Constituer des groupes de travail de 5 à 7 personnes. Demander à chaque groupe d'énumérer dans un tableau les rôles des différents acteurs ou actrices cité(e)s précédemment.

Faire faire la restitution des travaux de groupes. Animer les débats autour des réponses présentées par les différents groupes.

Faire la synthèse ci-après :

SYNTHESE :

- *Les autorités de l'éducation (ministre, le cabinet, SG, directeurs centraux et les DRE) définissent, contrôlent et évaluent la mise en œuvre de la politique éducative au niveau national et régional.*
- *Le corps d'encadrement (inspecteur(trice)s, conseiller(ères)s pédagogiques et professeurs d'ENI, ENS) renforce les capacités des enseignant(e)s et des APE. Il apporte un appui dans l'opérationnalisation de la politique éducative par le développement, la mise en œuvre et le suivi des projets scolaires.*
- *L'administration de l'école ou de l'établissement scolaire (directeur(trice) d'école, chef d'établissement, censeur, surveillant(e), secrétaire, comptable...) met en place une organisation qui permet d'instaurer un environnement propice à l'apprentissage tel que défini dans la politique éducative.*
- *L'enseignant(e), dispense les cours, évalue les élèves, assure la protection et la sécurité physique, psychologique et morale des apprenant(e)s placé(e)s sous son autorité.*
- *Les élèves participent activement à la création d'un environnement épanouissant par leur organisation, l'autodiscipline, le respect des normes scolaires et leur entraide. Ils participent à la gouvernance scolaire.*
- *L'APE/COGEP/COGERES participe à la bonne gouvernance de l'établissement scolaire en collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative conformément aux textes en vigueur.*
- *PTF, OSC et ONG accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre de la politique éducative.*

3.2. SEQUENCE 2 : La discipline positive

3.2.1. Séance 1 : Fondements de la discipline positive

Durée : 2 heures

Objectif de la séance :

A la fin de la séance, les participant(e)s/enseignant(e)s doivent être capables d'identifier les fondements de la discipline positive.

Méthode utilisée : brainstorming, exposés-débats, synthèse en plénière

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Demander aux participant(e)s, à travers un brainstorming, de clarifier le concept "discipline".

Étape 2 : Faire une mise en commun des éléments de réponse et procéder à la synthèse

SYNTHESE : *La discipline peut être définie comme un ensemble de règles et de procédés pratiques destinés à assurer le bon ordre. Selon UNESCO, la discipline est la pratique d'enseigner ou de former une personne à obéir aux règles ou le code de comportements à court ou à long terme. C'est également un moyen dissuasif diminuant la probabilité que se produise ou se reproduise un comportement non voulu. Elle peut être préventive ou répressive.*

Elle est préventive lorsque l'éducateur/trice s'en sert pour faire éviter un mauvais comportement futur de l'apprenant(e) ;

Elle est répressive lorsqu'on l'utilise pour corriger l'acte ou le comportement déjà posé.

Exercice 2 :

Étape 1 : Constituer des groupes de travail de 5 à 7 personnes. Proposer une liste de comportements non voulus ou contraire au règlement intérieur et demander à chaque groupe de citer les mesures prises pour corriger les fautes/erreurs. Compléter si possible les fautes/erreurs avec les mesures disciplinaires correspondantes.

FAUTES/ERREURS	MESURES DISCIPLINAIRES
Retard	
Absence non justifiée	
Insulter ses camarades	
Refus de saluer les couleurs	
Sortir sans permission	
Leçons non apprises	
Exercices non traités	
Se bagarrer	
Devoirs de maison non faits	
Leçons non copiées	
Ne pas suivre le maître pendant le cours	
Les schémas non faits	
Bavardage en plein cours	
Tricherie	
Taquiner un camarade en classe	
Falsification de notes	
Devoirs non réussis	
Fautes d'orthographe ou de grammaire	
Etc.	

Étapes 2 :

Renvoyer les participant(e)s dans les mêmes groupes de travail pour :

- Analyser les mesures disciplinaires proposées et dites quels peuvent en être les effets sur les élèves fautifs
- Mettre ces mesures disciplinaires en lien avec les différents types de violence antérieurement listés dans la Section I
- Porter un jugement sur le type de relation que peuvent créer ces mesures disciplinaires entre les élèves et les enseignant(e)s d'une part et entre les élèves eux-mêmes d'autre part.

Discuter sur les effets recherchés en recourant à ces mesures disciplinaires souvent appliquées par eux, et les effets obtenus chez les élèves.

Étape 3 :

Animer un débat autour des réponses présentées par les différents groupes et faire la synthèse ci-après :

SYNTHESE : *l'effet recherché par l'enseignant(e) en appliquant les mesures disciplinaires énumérées est la réussite de l'élève. Cependant, le résultat obtenu est souvent la peur qui bloque tout apprentissage conduisant à l'échec et plus tard à l'abandon. L'effet qui est effectivement produit, c'est souvent le mépris et la haine de la part de l'apprenant(e), d'où la nécessité d'appliquer la discipline positive.*

La discipline positive (DP) peut être considérée comme l'ensemble des mesures/stratégies mises en place pour amener les apprenant(e)s à respecter les règles établies. Elle est aussi le respect des règles sans violence et sans pression. L'élaboration et le respect des règles sont basés, au regard des droits humains, sur la participation des élèves, le dialogue, le respect mutuel, la responsabilisation, la collaboration et la prévention des situations qui peuvent conduire au non-respect des règles et aux sanctions.

Exercice 3

Etape 1

Etude de cas :

L'élève Kossi âgé de 12 ans vient souvent en retard à l'école. Il a toujours ses habits sales. Plus grave, il ne fait jamais ses devoirs de maison. Son enseignant au début lui donnait des coups de bâton pour l'amener à adopter de bonnes attitudes. Cependant, rien ne changeait en Kossi. Un jour, l'enseignant décide de responsabiliser un élève pour assurer la garde de la clé de la classe et il choisit Kossi. Il discute avec lui sur l'importance de la mission qui lui est confiée. Kossi se voit devenir important. Il se décide de venir à l'heure à l'école et entretient désormais très bien ses habits. Une fois, Kossi n'avait pas fait son devoir de maison et l'enseignant lui a signifié qu'il lui retirerait sa responsabilité. Depuis ce temps, non seulement Kossi ne vient plus en classe sans faire ses devoirs, mais aussi il s'applique en classe.

Faire lire le texte de l'étude de cas aux participant(e)s regroupés en ateliers et demander d'analyser les différentes situations mises en exergue et de proposer des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les écarts de comportements observés chez Kossi ?
- Quelles sont les mesures prises par l'enseignant ?
- Quels ont été les changements observés chez Kossi ?
- Quelles leçons tirez-vous de cette étude de cas ?

Etape 2

Par un brainstorming, demander aux participant(e)s de se référer à leur analyse précédente pour déduire ce que doit viser la discipline positive et sur ce qui doit guider l'enseignant(e) à son recours.

Etape 3

Par un brainstorming, faire répondre aux questions suivantes :

- L'enseignant de Kossi a-t-il utilisé une sanction ?
- Si oui, quelle relation y a-t-il entre la sanction et les comportements défailants de Kossi ?
- Ces sanctions sont-elles plus fortes à supporter par Kossi par rapport à son âge ?
- Les sanctions sont-elles interdites en éducation ?
- Quelles sanctions sont recommandées ?

Animer des débats autour des réponses présentées par les différents groupes à chaque étape et déduire les synthèses suivantes :

SYNTHESE : La discipline positive fait recours à des sanctions basées sur le principe des 3R :

- *Sanction en Relation avec le comportement en question ;*
- *Sanction Respectueuse de la dignité de l'enfant ;*
- *Sanction Raisonnable suivant les stades de développement de l'enfant.*

La discipline positive repose sur trois piliers :

- ✓ *Le développement sain de l'élève ;*
- ✓ *Les bonnes méthodes d'éducation*
- ✓ *Le respect des principes des droits de l'enfant*

Ces trois piliers reposent sur 7 principes qui sont :

- *le respect des droits et de la dignité de l'enfant,*
- *le développement de la maîtrise de soi, de la personnalité et du comportement acceptable en société,*
- *la promotion de la participation de l'enfant,*
- *le respect des besoins de l'enfant conformément à son stade de développement,*
- *le respect de la motivation et des opinions de l'enfant,*
- *L'adoption d'une approche équitable et juste,*
- *la promotion de la solidarité.*

3.2.2. Séance 2 : Les avantages et les outils de la discipline positive

Durée : 2 heures minutes

Objectif de la séance :

A l'issue de la séance, l'enseignant(e) doit être capable d'identifier les avantages des méthodes actives par rapport aux méthodes traditionnelles.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, débats. Synthèse en plénière

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier ..

Déroulement :

Exercice 1 :

Consigne : Organiser les participants en groupes de 5 à 7 personnes. Demander à chaque groupe de reproduire les 2 tableaux des relations psychoaffectives entre enseignant(e)s et élèves et des méthodes et stratégies d'actions. Leur demander d'échanger et d'apprécier les relations psychoaffectives et les méthodes et stratégies d'actions durant les pratiques de classe en inscrivant l'effet créé dans les cases vides puis d'en déduire celles qui sont avantageuses et celles qui ne le sont pas pour une bonne éducation.

Tableau 1

Relations psychoaffectives	Effet créé
Encouragements fréquents	
Cris intempestifs	
Imposition de la supériorité	
Présentation des signes d'amitié	
Rapport conflictuel	
Reproches à tout moment	
Respect mutuel	
Refus d'écoute	
Marque d'hostilité	
Attitude rivalisante	
Louanges en cas de réussite	
Sentiments de non appartenance au groupe et isolement	
Chaque apprenant(e) peut faire des suggestions	
Atmosphère de confiance	
Réprimandes sévères pour les erreurs	

Tableau 2

Méthodes et stratégies	Effet créé
Se faire un guide	
Echanger sur tous les sujets	
Confier des responsabilités	
Dénigrement	
Une quantité infime de travail mais de grande qualité	
Travail effectué sous pression	
Sentiment d'assistanat	
Félicitation pour tout effort	
L'enseignant(e) donne des consignes et fait travailler les apprenant(e)s	
Recherche le matériel pédagogique pendant le cours	
Consigne de travail clair	
Consigne de travail confus	
Possibilité d'auto évaluation de son propre parcours	
Angoisse ou sentiment de perte de temps	
Sentiment d'insatisfaction générale	

Proposer les conclusions suivantes et faire la synthèse :

Conclusion	Compréhension de la conclusion
Si l'enfant vit dans la critique, il/elle apprend à critiquer, à condamner	<ul style="list-style-type: none"> - Le fait de critiquer constamment l'enfant, ne valorise pas ou ne permet pas de reconnaître les aspects positifs des actes qu'il pose. - L'enfant est peu ou jamais apprécié cela crée la perte d'estime chez lui et le conduit à ne voir que le côté négatif des choses et des gens.
Si l'enfant vit dans l'hostilité, il/elle devient belliqueux(e) ou hostile	<ul style="list-style-type: none"> - Les conflits conjugaux répétitifs ou récurrents affectent l'enfant de même que l'absence d'affection parentale - Lorsqu'on néglige l'enfant par rapport à ses besoins, on crée en lui des sentiments d'hostilité et de révolte.
Si l'enfant vit dans le dénigrement, il/elle perd l'estime et la confiance en soi et devient timide.	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents, tuteurs/tutrices ou enseignant(e)s qui dénigrent, insultent, humilient les enfants ou les apprenant(e)s à leur charge, favorisent en eux la perte de l'estime de soi et par conséquent l'isolement et la timidité.
Si l'enfant vit dans la tolérance il/elle apprend la patience et la tolérance	<ul style="list-style-type: none"> - Il est important de cultiver chez l'enfant l'acceptation de l'autre, la cohabitation et le respect des différences - L'enseignant(e) doit avoir une bonne compréhension pédagogique de l'erreur comme étant une occasion à saisir pour proposer des remédiations à travers la méthode de discipline positive...
Si l'enfant vit dans l'encouragement, il/elle apprend la confiance et la persévérance	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation de l'enfant crée en lui la confiance et le/la pousse à mieux faire.
Si l'enfant est souvent félicité(e), il/elle apprend à être reconnaissant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Les félicitations et les appréciations valorisent l'enfant et développent sa confiance en soi. <p>NB : Faire attention pour que l'enfant reste humble et ne tombe pas dans l'égoïsme ou ne développe le complexe de supériorité.</p>
Si l'enfant vit dans l'équité, il/elle acquiert le sens de la justice	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant(e) doit veiller à la répartition équitable, non sexiste et non discriminatoire des tâches entre tous/toutes les apprenant(e)s

SYNTHESE : *La pratique de la discipline positive crée une atmosphère de confiance et de convivialité qui stimule chez l'enfant le goût de l'apprentissage. Elle favorise son épanouissement harmonieux, l'affirmation de soi et l'éclosion de ses potentialités latentes. L'enfant est modelé par l'environnement dans lequel il vit et les circonstances dans lesquelles il est éduqué. Tout adulte est responsable du devenir de l'enfant dont la charge et l'éducation lui sont confiées.*

Exercice 2 :

Étape 1 : Appeler à l'imagination des participants par le constat ci-après : pour une bonne circulation sur les routes, il est institué tout un système de régulation de la circulation. À travers un brainstorming, demander de lister les éléments du système de régulation.

Étape 2 : Organiser les participant(e)s en groupes pour discuter et proposer sur feuille de papier ou papier kraft, en se référant à leur expérience d'enseignant(e), les différents systèmes qui doivent être institués dans un milieu scolaire pour réguler les comportements des différents acteurs.

Étape 3 : Recueillir les éléments de réponse. Animer un débat autour des réponses présentées par les différents groupes.

Faire la synthèse ci-après :

SYNTHESE :

Le règlement Intérieur (RI)

Elaboré de façon collégiale par les enseignant(e)s, les élèves et les parents, c'est une disposition prise par l'établissement et les différents acteurs de l'éducation dans la gestion de la discipline au sein de l'établissement.

Le règlement intérieur doit insister sur les valeurs partagées au sein de l'établissement ; ces valeurs sont en réalité des signes distinctifs à partir desquels on peut distinguer les élèves d'un établissement par rapport à un autre. Exemples : « Discipline-Travail-Succès », « La violence ne passera pas par mon école », « Nous sommes apôtres de la non-violence », etc.

Si toutes ces valeurs sont ancrées en chaque élève, en chaque enseignant(e), ou autres acteurs de l'éducation intervenant dans la vie de l'école, forcément les résultats suivront.

NB : Réactualiser le RI à chaque début d'année scolaire et faire large diffusion (lecture au mât, affichage dans les classes et dans le bloc administratif)

Le Code de Bonne Conduite (CBC)

Le code de bonne conduite établit des normes claires de comportements pour le personnel enseignant(e) et spécifie les conséquences pour les personnes qui ne s'y conforment pas. Le code de bonne conduite doit assurer que les enseignant(e)s et le personnel administratif font la promotion d'un environnement d'apprentissage positif, épanouissant et du bien-être des apprenant(e)s.

NB : une copie du CBC est remise à chaque enseignant(e) et au personnel administratif. Elle est aussi affichée dans la salle des professeurs et rappelée régulièrement.

Le contrat didactique

Le contrat didactique est un système d'attente réciproque qui décrit les comportements attendus de l'enseignant(e) et des élèves à propos de l'acquisition du savoir. Il rappelle ce que chaque partenaire a l'obligation de gérer.

On parle de « triangle didactique » à propos de ces relations enseignant-élève-savoir.

« Le contrat didactique est un contrat passé entre le maître et les élèves qui garantit, si les clauses du contrat sont respectées par chacun, que les échanges dans la classe se passeront sans difficultés majeures » Joannert (1997), Raynal et Rieunier.

Par exemple, les élèves sont en droit d'attendre que l'enseignant(e) provoque et soutienne le travail, qu'il fournisse des synthèses, qu'il évalue les résultats et qu'il propose des remédiations si les résultats ne sont pas satisfaisants.

L'enseignant(e) pourra attendre des élèves, du respect, de l'écoute et du travail bien fait.

Le contrat didactique peut être motivant s'il est géré et éventuellement élaboré en commun.

NB :

- Un contrat didactique est établi en début de chaque année scolaire entre l'enseignant(e) et les élèves de chaque classe.

Exercice 3

Étape 1 : Répartir les participant(e)s en groupes de 5 ou 7 personnes et leur demander de proposer des savoir-faire qui soient de bonnes pratiques pédagogiques pour :

- favoriser les comportements attendus des élèves ;
- corriger les écarts de comportements inadéquats des élèves ;
- dissuader les élèves qui voudraient s'adonner à des comportements inadéquats ;

Étape 2 : Rassembler les groupes en plénière et faire procéder à la restitution et au partage des savoir-faire et bonnes pratiques pédagogiques.

Étape 3 : Animer un débat autour des réponses présentées par les différents groupes. Soumettre au débat les propositions de bonnes pratiques pédagogiques de Lambert DANIEL ci-après :

La technique de renforcement

Dans le cadre scolaire, c'est faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève par quelque chose qu'il apprécie.

L'utilisation du renforcement en classe peut se faire de deux manières :

- La manière verbale : l'enseignant(e), en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut dire à l'élève : « C'est très bien, je suis content de ton travail, ça me fait plaisir, un bon pour lui... ».
- La manière non verbale : Cette fois, l'enseignant(e) en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut alors faire un sourire, un cadeau, un signe d'approbation de la tête, une surprise agréable, un accord de privilèges (nommer par exemple, l'élève chef de classe pour le féliciter d'un bon comportement), etc.

La technique de façonnement

Le façonnement consiste, tout comme le renforcement, à « faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève, d'une conséquence agréable pour lui ».

Sa spécificité réside dans le fait que la conséquence agréable n'intervient pas seulement à la fin du comportement souhaité, mais chaque fois que l'élève opère un changement dans le sens du comportement souhaité.

Exemple : cas d'un enfant malpropre.

- Comportement final souhaité : Être propre
- Comportements intermédiaires souhaités : Propreté des habits, propreté du corps, propreté des fournitures scolaires, propreté de la classe, propreté de la cour de l'école.

Chaque fois que l'enfant aura développé un comportement intermédiaire, l'enseignant(e) utilisera le façonnement en disant par exemple : « C'est très bien ! Ce matin, tes habits sont propres, mais tu ne t'es pas lavé. La prochaine fois, pense aussi à te laver ».

La technique de message clair

La technique du message clair consiste à dire clairement à l'enfant ce qui lui est reproché, pourquoi cela lui est reproché et le comportement attendu de lui.

Exemple : pour le cas pratique d'un exercice d'application non fait :

- Ce qui lui est reproché : « Tu n'as pas fait ton exercice »
- Pourquoi cela lui est reproché : « En te comportant ainsi, tu risques d'avoir une mauvaise note, tes parents ne seront pas contents de toi. Tu risques aussi d'encourager tes amis à faire comme toi, alors que ce n'est pas bien et en fin de compte de me décevoir aussi ».
- Le comportement attendu : « Demande moi lorsque tu ne comprends pas un exercice ».

La technique de modelage

Cette technique part du principe que l'enfant apprend par observation et imitation. Elle consiste à donner par conséquent à l'enfant un modèle concret de ce qu'il doit faire.

- Exemple 1 : pour le cas pratique d'un élève inattentif en classe, l'enseignant(e) peut l'inviter à observer le comportement d'un élève attentif qui a de bons résultats et à l'imiter.
- Exemple 2 : cas d'un élève qui affichait des comportements indésirables envers les personnes âgées a fini par abandonner son mauvais comportement en observant la vie quotidienne exemplaire des pairs éducateurs.

La technique de Substitution du stimulus

La substitution du stimulus, en tant que technique de mise en œuvre de la discipline positive, consiste à remplacer quelque chose qui peut déclencher un comportement négatif chez l'élève par une autre chose susceptible de faire disparaître ledit comportement.

Pour sa mise en œuvre à l'école, plusieurs possibilités peuvent être utilisées. Entre autres possibilités, il y a : Rendre le contexte agréable et offrir des choix simulés.

- Dans le premier cas, il s'agit de modifier le contexte hostile à l'élève de façon à obtenir de lui le comportement attendu.
- Exemple: le cas pratique d'un élève qui n'aime pas la lecture (contexte hostile), l'enseignant(e) organise les séances de lecture sous forme de jeu et le nomme chef de groupe (contexte agréablement modifié).
- Dans le second cas, il s'agit de faire opérer un choix par l'élève parmi deux propositions qu'il n'approuverait pas. Le principe est que l'enseignant(e) veut offrir deux choix à l'enfant, deux choix qui nous conviennent de toute façon.
- Exemple : en EPS, le cas pratique d'un élève qui refuse de faire partie d'une des deux équipes (bleu et rouge) pour problème de couleur, l'enseignant(e) lui demandera de choisir l'une ou l'autre équipe où il sera le chef. L'élève choisira forcément l'une des deux équipes et l'enseignant(e) aura alors réussi à l'amener à jouer sous l'une des deux couleurs initialement prévues.

La technique de Satiété du stimulus

En partant du principe que l'enfant se lasse avec le temps d'un jouet nouvellement acquis, l'on peut admettre qu'avec le temps, l'enfant se lassera d'un comportement dont il tire grand plaisir et qui paraît inadéquat pour toute conduite de la classe.

Il s'agit alors de laisser l'enfant faire sans intervenir pour qu'avec le temps il se lasse de ce comportement.

Cependant, cette technique n'est pas à utiliser de façon abusive. Elle est à utiliser lorsque le comportement de l'enfant n'a pas de conséquences négatives pour lui-même et son entourage et qu'il n'est pas aisé de le convaincre autrement

La technique d'Extinction

Cette technique consiste à ignorer le comportement déplaisant de l'enfant. Il s'agit d'agir ainsi pour que n'y voyant aucun avantage à tirer de son comportement, l'enfant opte pour un comportement souhaitable.

- Exemple : Koffi est un élève de la classe de 3^{ème}. Il a l'habitude au moment du cours de mathématique de se lever et de faire des grimaces pour énerver le professeur. Mais celui-ci l'ignore complètement. Koffi finit par abandonner son mauvais comportement devant l'indifférence qu'affichent le professeur et ses camarades.

3.3. SEQUENCE 3 : Quelques exemples d'alternatives aux méthodes violentes

Durée : 4 heures

3.3.1. Séance 1 : Exemple d'alternatives ciblant les élèves individuellement

Durée : 2 heures

Objectif de la séance:

- Amener les participant(e)s à utiliser des méthodes d'éducation non violentes avec leurs apprenant(e)s par rapport aux écarts de comportements individuels.
- Amener les participant(e)s à mettre en application ces disciplines dans la pratique des classes par rapport aux comportements individuels

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes, exposés- débats, synthèse en plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papiers, photocopies.

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Former des groupes de travail de 5 ou 7 personnes. reproduire le tableau de noms et d'actes (ou autres selon votre imagination) ci-après que les participant(e)s peuvent compléter, et donner la consigne du travail de groupe.

ECARTS DE COMPORTEMENT	SANCTIONS POSITIVES
Retard	
Absence non justifiée	
Sortir sans permission	
Ne pas saluer les couleures	
Sortir sans permission	
Leçons non apprises	
Exercices non traités	
Devoirs non faits	
Devoirs de maison non faits	
Leçons non copiées	
Ne pas suivre pas le maître	
Les schémas non faits	
Bavardage en plein cours	
Tricherie	
Taquiner un camarade	
Parler le vernaculaire	
Turbulence de la classe	
Distraire la classe	
S'amuser en classe	
Troubler les cours	
Falsifier des notes	
Ne pas balayer	
Se quereller à l'école	

Se bagarrer entre élèves	
Se moquer de ses camarades	
Insulter	
Boxer à l'école	
Se bagarrer	
Amener un objet dangereux à l'école	
Pousser les jurons	
Pratiquer des jeux dangereux	
Salir les murs de l'école	
Injurier les enseignant(e)s	
Ne pas s'aligner au mât	
Embêter son maître	
Violence sexuelle entre élèves (harcèlement sexuel)	
Amusement dangereux (lance de pierre)	
Faire des jeux violents/brutaux	
Arrogance	
Se moquer des personnes handicapées	
Insulter les parents	
Vol en classe ou à l'école	
Consommation d'alcool à l'école	
Bavardage sous le mât	
Impolitesse	
Consommation des aliments en plein cours	
La diffamation des enseignant(e)s auprès des parents	
Mensonge	
Délinquance	
Menace physique ou verbale de l'enseignant(e) ou camarades	
Provocation ou agression des enseignant(e)s	
Perte de fournitures	
Manque de propreté corporelle et vestimentaire	
Désobéissance des parents ou des enseignant(e)s	
Non-respect des parents	
Non-respect des enseignant(e)s	
Refus d'aider les parents dans les travaux domestiques	
Refus de servir les parents	
Refus de faire les travaux domestiques	
Promenades sans avis des parents et retours tardifs à la maison	
Relations coupables avec les filles ou garçons	

Étape 2 : Demander aux participants d'échanger et de proposer pour chaque écart de comportement mentionné dans le tableau une méthode alternative en se référant aux méthodes de disciplines positives précédemment étudiées.

Étape 3 : Recueillir les éléments de réponses. Animer un débat autour des réponses présentées par les différents groupes et valider les propositions avec les participant(e)s en plénière. Prendre soin d'attirer l'attention des

participants sur les propositions qui ne sont pas constructives pour les apprenant(e)s et procéder gentilement à leur suppression avec leur consentement.

SYNTHESE

<i>Ecart de comportement / situation</i>	<i>Pistes d'actions possibles</i>
<i>Retard</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et aider à trouver une solution - Associer l'enfant au groupe musical (l'orchestre de l'école), - Saluer son enseignant(e) ou le directeur chaque matin, - Désigner l'enfant pour monter les couleurs. - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Absences non justifiées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher la cause des absences, faire de lui ou d'elle l'ami(e) du directeur/directrice ou de l'enseignant(e) - L'amener à saluer le directeur(trice)/l'enseignant(e) chaque matin, - l'intégrer à l'orchestre de l'école, etc. - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Sortie sans permission</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut le/la responsabiliser à la distribution des cahiers et des livres et leur ramassage, - Instaurer un panneau d'interdiction de sortie sans permission - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Refus de saluer les couleurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et proposer des solutions - Intégrer au groupe musical (l'orchestre de l'école), - Saluer son enseignant(e) ou le Directeur chaque matin, - Désigner l'enfant pour monter les couleurs. - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Leçons non apprises, exercices non traités, devoirs de maison non faits</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause en écoutant l'élève et les parents éventuellement et proposer des solutions - Proposer une série de questions sur la leçon non apprise à l'élève - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique - Trouver un tuteur/tutrice pour lui/elle et les faire travailler ensemble - Faire faire les exercices en groupe
<i>Leçons non copiées, les schémas non faits</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et proposer des solutions - Faire présenter son cahier chaque soir avant d'aller à la maison. (Veiller au cas de malvoyance, veiller aussi à la bonne écriture pour faciliter les copies dans les cahiers). - Surveiller les élèves lors des prises de notes - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Ne suit pas l'enseignant(e)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et proposer des solutions - Lui poser souvent des questions - Lui demander de poser des questions - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Bavardage en plein cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et proposer des solutions - Il faut l'inviter à raconter une histoire pour satisfaire son besoin de s'exprimer - Il faut lui changer souvent de place - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique

<i>Tricherie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et proposer des solutions - Lui changer souvent de place - Lui permettre de poser des questions au cours des exercices d'application - L'intégrer dans un groupe de travail - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Taquinier un(e) camarade ou être turbulent(e) en classe, distraire la classe, troubler les cours, s'amuser en classe</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'inviter à raconter une histoire pour satisfaire son besoin de s'exprimer - Lui changer souvent de place - Lui poser souvent des questions - Lui demander de poser des questions - Le responsabiliser pour la distribution des cahiers et des livres et leur ramassage - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Falsification des notes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause et sensibiliser puis donner des conseils en présence des parents - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Refus de balayer la classe ou la cour de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la cause - Le responsabiliser pour la propreté - Lui confier la gestion des balais ou une autre tâche - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Se quereller à l'école, se bagarrer entre élèves, boxer à l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Se moquer de ses camarades, insulter, pousser les jurons</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils - Faire de lui ou d'elle son ami(e) - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Amener un objet ou une substance dangereux à l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Retirer l'objet et lui donner des conseils - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Pratiquer des jeux dangereux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire ces jeux dangereux et lui proposer un bon jeu - Faire un panneau interdiction des jeux violents - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Salir les murs de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le/la sensibiliser sur la protection des biens publics - Le/la responsabiliser pour la propreté de l'école - Le/la référer au ministre de l'environnement du gouvernement d'enfant (s'il y en a) - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Injurier/embêter les enseignant(e)s, être arrogant, impolitesse</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils - Faire de lui ou d'elle son ami(e) - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique
<i>Violence sexuelle entre élèves, harcèlement sexuel, relations coupables avec les filles ou</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir le club des pairs pour des sensibilisations - Leur donner des conseils <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique

<i>garçons, supports pornographiques</i>	
<i>Se moquer des personnes handicapées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils</i> - <i>Faire de lui ou d'elle son ami(e)</i> - <i>Sensibiliser les élèves sur le handicap</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i>
<i>Plainte des parents auprès des enseignant(e)s pour mauvais comportements de l'élève à la maison ou refus d'aider les parents dans les travaux domestiques ou champêtre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rappeler aux parents leurs devoirs d'éducateurs</i> - <i>Sensibiliser les parents sur l'éducation non violente</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i> - <i>Référer les parents vers les structures de protection des enfants</i>
<i>Vol en classe ou à l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rechercher la cause en impliquant les parents</i> - <i>Le/la responsabiliser pour la garde de certaines choses</i> - <i>Lui donner des conseils</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i> -
<i>Consommation d'alcool ou de drogue à l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lui donner des conseils en présence de son parent ou tuteur</i> - <i>Le/la surveiller</i> - <i>Faire de lui ou d'elle son ami(e)</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i> - <i>Le/la référer vers les structures de protection des enfants</i>
<i>Vente ou consommation des aliments en plein cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Instaurer un panneau interdisant de manger en classe</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i>
<i>La diffamation des enseignant(e)s ou mensonge</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils</i> - <i>Faire intervenir les parents</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i>
<i>Menace physique ou verbale, provocation ou agression de l'enseignant(e) ou des camarades</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire intervenir le club de médiation/gouvernement des enfants/comité d'établissement pour des conseils</i> - <i>Faire de lui ou d'elle son ami(e)</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i> -
<i>Perte récurrente de fournitures</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rechercher la cause</i> - <i>Lui apprendre à prendre soin de ses effets</i> - <i>Faire intervenir les parents pour trouver ensemble une solution</i> - <i>Etiqueter les fournitures</i> - <i>Faire régulièrement l'inventaire de ses fournitures</i> -
<i>Manque de propreté corporelle et vestimentaire, indécence vestimentaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rechercher la cause et lui donner des conseils</i> - <i>Se présenter au directeur/enseignant(e) chaque matin</i> - <i>Saluer son enseignant(e) chaque matin</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i>
<i>Utilisation du téléphone portable ou tablette en classe ou à l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>prodiguer des conseils</i> - <i>Inviter les parents s'il y a récurrence</i> - <i>Rappeler le règlement intérieur des élèves ou le contrat didactique</i>

3.3.2. Séance 2 : Exemples d'alternatives ciblant le groupe classe : Cas de la gestion participative de la classe, de projet d'école et du gouvernement des enfants

Durée : 2 heures

Objectif de la séance :

Amener les participants à connaître le processus de mise en place des projets d'école, des gouvernements d'enfants et de la gestion participative de la classe.

Méthode utilisée : brainstorming, travail de groupes exposés- débats, jeux de rôle, synthèse en plénière.

Outils : tableau, craie, papiers Krafts ou padex, marqueurs, scotch papier.

Déroulement :

Exercice :

Étape 1 : Sonder à travers un brainstorming le niveau général de connaissance du projet d'école, du gouvernement des enfants et la gestion participative de la classe.

En quoi le projet d'école, le gouvernement des enfants et la gestion participative de la classe contribuent-ils à lutter contre les violences en milieu scolaire ?

Citer les acteurs clés intervenant dans la vie d'un établissement scolaire.

Étape 2 : Recueillir les éléments de réponse. Animer un débat autour des réponses présentées. Faire une mise en commun sur la base des discussions des participants et faire la synthèse suivante.

SYNTHESE :

Un projet d'école (pour le primaire) ou projet d'établissement (pour le secondaire) est un outil participatif ou une démarche collective simple de fédération des différents acteurs qui animent la vie d'un établissement scolaire ou d'une école dans un espace donné. Il est mis en place pour inverser une situation négative qui ne contribue pas aux meilleurs résultats des différentes actions entreprises dans la vie de l'école ou de l'établissement pour contribuer au développement de la communauté.

Un gouvernement d'enfant encore appelé gouvernement scolaire est un outil d'éducation pour la participation de l'enfant à la vie de l'école. Il s'agit d'une structure représentative des élèves qui leur permet de participer à la gestion et à la résolution des problèmes liés à leur éducation et à l'amélioration de leur cadre de vie scolaire.

La gestion participative de la classe c'est l'implication des élèves dans l'élaboration du contrat didactique, la conduite des activités pédagogiques et dans les prises de décisions.

Voici un modèle de la gestion participative de la classe

Phase de discussion Enseignant-élèves :

1. L'enseignant(e) fait une discussion avec les élèves et les félicite pour la manière dont ils se comportent bien en leur expliquant qu'un élève qui a un bon comportement réussit toujours.
2. Il/elle leur demande de dire aisément ce qui leur fait mal souvent, ce qu'il fait en tant qu'enseignant(e) et qui ne plaît pas aux élèves et ce qu'ils proposent pour bien se sentir dans la classe. Lui/elle aussi à son tour expose aux enfants/élèves, ce qu'ils/elles font souvent et qui l'oblige à se mettre en colère contre eux/elles et son désir de les avoir tous et toutes pour ami(e)s
3. Il/elle leur propose ensuite de les responsabiliser et leur donner l'occasion de s'organiser pour gérer par eux-mêmes tous les aspects du groupe-classe

Phase opérationnelle :

4. L'enseignant(e) organise équitablement les élèves en 4 ou 5 équipes en faisant en sorte que les équipes soient composées de filles et de garçons. Chaque équipe désigne par semaine un(e) responsable qui est chargé(e) de rappeler ses camarades à l'ordre et de faire un rapport en fin de journée sur les écarts de comportements observés dans les autres équipes au cours de la journée. Les éléments du rapport d'un responsable d'équipe à l'enseignant(e) doivent être corroborés avec ceux d'au moins un(e) responsable d'une autre équipe pour que l'enseignant(e) s'assure que les rapports sont sans état d'âme.
5. Chaque équipe choisit une couleur (rouge, bleu, vert, jaune, orange, blanc etc.) qui sera son emblème pour toute l'année, tout le trimestre ou tout le mois selon le choix de l'enseignant(e) et des élèves.
6. L'enseignant(e) choisit des tissus selon les couleurs des équipes et les découpe en petits morceaux
7. Le bout de tissus est fixé ou cousu sur la chemise ou la robe de l'élève de façon à le rendre visible même en position assise.
8. L'enseignant(e) explique aux équipes que chaque membre de l'équipe est responsable de son prochain. Ainsi, l'erreur, l'échec ou la déviance d'un des membres affecte la performance de toute l'équipe de même que la réussite ou la bonne performance d'un membre profite à toute l'équipe. Il leur explique que chaque équipe sera évaluée à la fin de la semaine et l'équipe gagnante sera récompensée.

Pour cela :

- ✚ les tâches de nettoyage et de maintien de la propriété de la classe, de la cour ou une partie de la cour de l'école ou autres tâches socialisantes de la classe seront confiées de façon rotative à chaque équipe
 - ✚ les membres de chaque équipe doivent s'entraider de sorte que chacun puisse améliorer ses performances en classe et dans toutes les matières. Ils doivent donc appliquer le système de tutorat enfant/enfant et le monitorat ; les plus forts dans une matière, accompagnent les plus faibles dans le but de les aider à relever leur niveau
 - ✚ lorsqu'un membre d'une équipe bavarde en classe, désobéit à l'enseignant(e), est en retard ou absent sans permission, mange en classe, n'apprend pas ses leçons, ne fait pas ses exercices de maison, jette des objets/déchets sur la cour etc., toute l'équipe est affectée par ses mauvaises actions et perd des points. Chacun(e) doit donc veiller à ce qu'aucun membre de l'équipe ne soit défaillant.
9. L'enseignant(e) accompagne la classe à définir des messages qu'il écrira sur des feuilles blanches. Le principe consiste à écrire un message par feuille et l'afficher, de façon visible et lisible aux élèves

et visiteurs, à la partie supérieure des quatre murs de la classe. Faire lire ces messages chaque matin à tour de rôle par les enfants comme introduction aux activités de la journée avec un rappel des objectifs de la journée.

10. L'enseignant(e) dispose d'une fiche itérative d'évaluation comportant les variables à évaluer.
11. Chaque vendredi, l'enseignant(e) fait l'évaluation de la semaine avec les élèves, leur fait connaître les efforts effectués de même que les choses à améliorer. Il déclare enfin l'équipe gagnante de la semaine en encourageant les autres à prendre la relève la semaine suivante.

Exemple de quelques messages/slogans pour les élèves et l'enseignant(e):

- La violence ne passera pas par moi
- La violence ne passera pas par ma classe
- J'apprends toujours mes leçons
- Je fais toujours mes devoirs de maison
- Je ne bavarde pas pendant la leçon
- Je ne me bagarre pas
- Je discute et conseille mes élèves
- Je ne frappe pas mes élèves
- Je cherche à comprendre mes élèves
- J'aide mes camarades en difficultés d'apprentissage
- Je respecte mes enseignant(e)s et mes parents
- Je suis un(e) bon élève et un bon citoyen
- Je respecte mes camarades
- Je traite mes élèves avec dignité
- Mes élèves sont mes ami(e)s
- Je garde la classe et la cour de l'école toujours propres...

NB : Voir la démarche de projet d'école et le gouvernement d'enfants en annexes 7 et 8.

Processus d'élaboration du projet d'école

Étapes	Tâches à exécuter	Responsable	Acteurs impliqués	Outils	Livrable
Mobilisation sociale préalable	- Organiser une séance de mise en place/renouveaulement du COGEP/Redynamisation/création de l'APE	DE	- APE - Enseignant(e)s - élèves - CVD/CDQ - Autorités locales - Partenaires	- Arrêté 007-COGEP	PV de renouvellement
	- Organiser une formation du COGEP élargi sur le PTDE et les rôles des acteurs	DE	- Enseignant(e)s - Membres du COGEP - Représentant des élèves - CVD/CDQ	- Module de mobilisation sociale - Démarche PTDE - PSE, PTI, Circulaires de rentrées	Rapport de formation
	- Tenir une réunion du COGEP pour préparer l'élaboration du PTDE	Pdt COGEP	- Membres du Bureau COGEP	- Démarche PTDE - Canevas de feuille de route	- Feuille de route
	- Organiser une assemblée générale d'information, de sensibilisation et de signature d'une convention de partenariat pour la réalisation du PTDE	Pdt COGEP	- Enseignant(e)s - Parents - Elèves - CVD/CDQ - APE - Autorités locales - Partenaires	- Feuille de route - Contrat d'engagement social et communautaire (outil N°1) - Module de mobilisation sociale	- Contrat d'engagement social et communautaire signé
Collecte des données/état des lieux	- Former le Directeur à la collecte de données	- Inspecteur	- Directeur	- Fiche de collecte des données de base (fiche 2) - Fiche de recensement des enfants non-scolarisés (fiche 3) - Fiche de collecte des résultats scolaires (fiche 4) - FASE (fiche 5)	- CR de la formation - Outils de collecte
	- Former les membres des COGEP, CVD/CDQ sur la collecte des données	- Directeur	- Enseignant(e)s - Membres de COGEP - Elèves - Partenaires		- CR de la formation - Outils de collecte distribués

Étapes	Tâches à exécuter	Responsable	Acteurs impliqués	Outils	Livrable
	- Collecter les données de base sur l'école	- DE	- Enseignant(e)s - Membres de COGEP - Elèves	- FIGE /Optionnelle (Fiche 6)	Fiches renseignées
	- Recenser les enfants vulnérables non scolarisés	- COGEP	- Elèves - Parents - Enseignant(e)s		FASE renseigné FIGE renseignée (au besoin)
	- Organiser une séance pour valider données collectées et identifier les problèmes de l'école	-	-		
- Analyse des problèmes (rechercher les causes et les solutions des problèmes retenus)	- Former les directeurs sur la démarche et les outils d'analyse	- IEPP	-	-	
	- Organiser une séance du COGEP élargi pour analyser les problèmes prioritaires retenus	- Président du COGEP	- Enseignant(e)s - Elèves - Leaders d'opinions - Personnes ressources - Partenaires technique	- Fiche d'analyse des problèmes (Fiche 7)	- Fiche d'analyse des problèmes renseignée
Définition des stratégies/actions correctives	- Organiser une séance de travail pour définir la stratégie sur trois ans	Président du COGEP	- IEPP - Enseignant(e)s - Partenaires technique	- Fiche de micro-planification (outil N°8)	Plan triennal
	- Organiser une séance de travail pour définir le plan d'action de l'année 1 ;	Président du COGEP		- Fiche de plan d'action annuel des activités (Outil N°9)	Plan d'action année 1
Rédaction du document de PTDE	Organiser une séance de travail pour rédiger le document de PTDE	DE	Enseignant(e)s Personnes ressources	Outil N°12-Canevas de présentation du document du PTDE	Draft de document PTDE
Validation du PTDE	- Organiser une assemblée générale de partage et validation du PTDE	COGEP	- IEPP - Enseignant(e)s	- PV de validation sociale	1H

Etapes	Tâches à exécuter	Responsable	Acteurs impliqués	Outils	Livrable
	<ul style="list-style-type: none"> - en présence d'un représentant de l'IEPP - 		<ul style="list-style-type: none"> - Elèves - Autorités locales - Partenaires techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de validation institutionnelle 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre le draft de document PTDE à l'IEPP pour validation 	DE	<ul style="list-style-type: none"> - Pdt COGEP 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de transmission 	Document de PTDE validé
Mise en œuvre du PTDE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des plans de travail trimestriels - Organiser des rencontres de bilans partiels (trimestriels ou thématiques) - Organiser une rencontre de bilan annuel 	IEPP	<ul style="list-style-type: none"> - COGEP - DRE - Enseignant(e)s - Partenaires technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche bilan annuel du PTDE (Outil N°10) - Fiche de rapports d'activités - Fiche de rapport financier 	3 ans

Processus de mise en place des gouvernements d'enfant

Etape 1 : Mise en place du GDE

Activités	Description de l'activité	Acteurs et rôles	Durée d'exécution	Points d'attention
Information et formation des élèves	Informersensibiliser les élèves sur les droits des enfants et les cinq dimensions de l'école amie des enfants	DE et enseignant(e)s : informent les élèves sur les droits des enfants et l'importance de la mise en place d'un GDE Elèves : posent des questions de compréhension et donnent leur adhésion	4h	Se servir de la Convention des Nations-Unies relative aux Droits des Enfants (CDE), la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être des Enfants (CADBE), du Code togolais de l'enfant
Diagnostic de l'école par les enfants	Prévoir une journée pédagogique : former les groupes par classe pour une sortie d'observation au sein de l'école pour évaluer et relever les problèmes de l'école	Elèves : parcourent, échange et font des comparaisons en utilisant la grille d'évaluation (voir annexe 1) suivant les dimensions d'une EAE Corps enseignant : encourage, conseille et oriente les élèves	2h	Voir encadré 1
Création des ministères par les enfants	Les enfants choisissent les domaines où ils veulent agir, en partant des principaux problèmes de l'école identifiés. Ils créent les ministères correspondants	Elèves : proposent des dénominations aux ministères Corps enseignant : encadrent et conseillent	2h	Les dénominations des ministères ne doivent pas forcément être à l'image de celles du gouvernement de l'Etat. Les noms des ministères sont surtout liés aux problèmes prioritaires identifiés

Activités	Description de l'activité	Acteurs et rôles	Durée d'exécution	Points d'attention
	aux problèmes en leur donnant des noms simples.			
Election des représentants ou délégués des classes	Les délégués/représentants qui seront candidats aux différents postes ministériels sont élus dans les classes concernées	Elèves : élisent 2 délégués par classe et par problème prioritaire retenu Corps enseignant : encadre et assure la transparence		Les classes concernées sont du CE1 au CM2 C'est le lieu d'encourager les filles à être candidates. Les élèves ne doivent subir aucune influence de la part du Directeur et des enseignant(e)s, ni pour les candidatures, ni pour le choix des ministres. On apprend aussi aux élèves comment voter en les faisant organiser le vote des ministres de leurs écoles. Aucun délégué ne doit être désigné par un(e) enseignant(e) ou directeur(trice). Ici les ministres sont élus et non nommés.
Choix des ministres	Ils sont choisis par vote de l'ensemble des représentants des classes ministère après ministère sans aucune pression extérieure.	Elèves : élisent le premier ou la première ministre avant d'élire les autres ministres selon le nombre de problèmes à résoudre Corps enseignant : encadre et assure la transparence	2h	Ils doivent être représentatifs pour pouvoir défendre valablement les intérêts collectifs des élèves ; les candidats doivent donc être responsables. Les candidats doivent faire une campagne sans porter préjudice à leurs adversaires.

Etape 2 : Fonctionnement du gouvernement des enfants

Activités	Description de l'activité	Acteurs et rôles	Durée d'exécution	Point d'attention
Installation officielle du GDE	Les membres du Gouvernement des Enfants doivent prêter serment devant tous les élèves et enseignant(e)s de l'école. Au cours de cette cérémonie solennelle, les rôles des ministres sont rappelés, les appuis attendus des enseignant(e)s et des parents par les GDE sont aussi rappelés, ainsi, les relations de collaborations entre les structures porteuses de dynamique de développement sont clarifiées.	DE : il convoque le rassemblement au mât Enseignant(e) encadreur : présente les membres du GDE à tous les élèves et enseignant(e)s et chaque ministre présente son ministère COGEP : encourage et conseille les ministres	1h	1 ou 2 enseignant(e)s sont désignés par le DE pour encadrer le GDE durant son mandat. Les rôles et les relations de collaborations entre le GDE et les structures/services existant dans la communauté éducative ou dans le secteur de l'école sont aussi clarifiés
Formation des membres du GDE	La formation a pour objectif d'outiller les ministres membres du Gouvernement Des Enfants à bien jouer leurs rôles	Animateur : tient une séance avec le DE et ses collaborateurs pour une mise au point DE : informe élèves et enseignant(e)s Formateur : renforce les capacités des enfants à bien comprendre et jouer leurs rôles	4h	Les ministres et leurs équipes suivent la formation et prennent notes. Un cahier de 200 pages est mis à la disposition du premier ou de la première ministre. L'école met à la disposition de chaque ministre, un cahier dans lequel il est mentionné la liste des membres du cabinet, les activités réalisées etc.

Activités	Description de l'activité	Acteurs et rôles	Durée d'exécution	Point d'attention
Elaboration du programme d'activités de chaque ministère	Chaque ministre note ses activités dans son cahier suivant un canevas mis à la disposition du GDE au cours de sa formation	Ministres : identifient et planifient les activités à mener dans le temps Le premier/ la première ministre : consolide les plans d'action de tous les ministères Les enseignant(e)s encadreurs : appuient les ministres dans leur planification	1h	Les règles de discipline mises en place par le gouvernement des enfants et respectées par tous, n'enlèvent jamais la responsabilité des enseignant(e)s en matière de discipline scolaire.
Réunions du GDE	Le gouvernement d'enfants exécute son programme d'action et se réunit régulièrement avec le directeur d'école et les enseignant(es) désignés pour l'encadrer - Le conseil des ministres a lieu une fois dans le mois	Le premier ou la première ministre : informe l'enseignant(e) encadreur, convoque et dirige la réunion. L'enseignant(e) encadreur : assiste à la réunion selon l'exigence de l'ordre du jour	1h	Les Ministres se partagent les informations et les responsabilités et animent leur équipe. Au sein de chaque ministère, filles et garçons doivent effectuer les tâches de façon égale. S'il y a une caisse, la gestion doit être rigoureuse et transparente : le cahier de caisse doit être tenu à jour, disponible à l'école et consultable par les élèves comme par les enseignant(e)s; le responsable de la caisse doit rendre compte. L'instauration d'une caisse à l'école ne doit pas amener les écoles à confondre le PTDE à une AGR
Bilan du GDE	Avant la fin de l'année scolaire, le Gouvernement d'Enfants fait le bilan de son travail ; il compare les	DE : convoque l'assemblée GDE : s'organise et présente le bilan de travail	1h30	Au cours de son exercice, chaque ministre appuyé de son équipe rend compte aux

Activités	Description de l'activité	Acteurs et rôles	Durée d'exécution	Point d'attention
	résultats obtenus pendant l'année avec ceux prévus dans le programme d'activité. Chaque ministre présente son bilan à toute l'école et les résultats et les réflexions sont inscrites dans un cahier	L'enseignant(e) encadreur : appui le GDE Elèves et membres de la communauté : posent des questions pour comprendre		autres élèves au mât ou pendant la récréation
Renouvellement du GDE	A partir du nouveau diagnostic, basé notamment sur le bilan des activités du GDE mais aussi du bilan des autres acteurs de l'école, le gouvernement des enfants décide s'il faut créer de nouveaux ministères ou en supprimer.	Même processus que pour l'élection du GDE précédent		Dans la pratique, le renouvellement du GDE se fait en début d'année scolaire suivante.

NB : Afin d'éviter un nombre trop important de ministres, le Gouvernement des Enfants comprend : au moins quatre (4) Ministres plus le 1er ou la première ministre. Tous les cycles sont représentés dans le gouvernement. Tous les ministères sont représentés dans chaque classe. Le Gouvernement des Enfants doit comporter autant de filles que de garçon. On respecte donc la règle de la parité : 50% de ministres filles, 50% de ministres garçons.

Toutefois si l'école comporte plus d'un groupe le nombre de ministres peut augmenter au-delà de quatre (4) ministres en dehors du premier ou de la première ministre.

ANNEXES

i. ANNEXE 1 : LA GESTION DE LA CLASSE

La capacité de l'enseignant(e) à créer un environnement positif en classe, à établir le calme et la sérénité nécessaire pour travailler, à motiver, à travailler offre de bonnes conditions à l'apprentissage.

1. Le bon fonctionnement de la classe

La gestion des élèves dans des conditions de sérénité favorables aux apprentissages exige donc que l'enseignant(e) prenne en compte :

- les besoins des élèves aussi bien en termes de formation que d'encadrement ;
- sa propre posture, ses motivations, ses valeurs et son plaisir d'enseigner ;
- ses missions en classe, dans l'établissement, dans la communauté sur le territoire, et son positionnement institutionnel ;
- l'investissement et la quantité de travail à fournir.

2. L'attitude, l'état et l'image de l'enseignant(e)

Ils conditionnent l'attitude des élèves et l'ambiance de la classe. Pour cela, l'enseignant(e) doit faire preuve :

- *De l'aisance et de la présence en classe*

Un calme et une aisance apparents conditionnent bien souvent la qualité des communications et la maîtrise du groupe. L'enseignant(e), à cet effet, doit maîtriser son langage verbal (voix, intonation, articulation des mots, débit, vitesse, respiration) et non verbal (geste, regard, code vestimentaire).

Il est très important que l'enseignant(e) sache observer et interpréter les divers mouvements (regards, vellétés de paroles, apartés, etc.) pour pouvoir associer les élèves aux activités proposées et adapter sa préparation personnelle et de séance.

- *Du professionnalisme*

L'enseignement, plus qu'un métier noble, est un sacerdoce. Etre enseignant(e), c'est accepter avant tout d'aimer et de respecter les règles déontologiques du métier :

- ✓ La ponctualité, l'assiduité et le respect des horaires sont des éléments clés et prioritaires du respect dû aux élèves et à l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école.
- ✓ Le respect des lois, normes et textes notamment le règlement intérieur de l'établissement y compris les parties qui ne sont pas spécifiques aux élèves comme par exemple le code de bonne conduite des enseignant(e)s
- ✓ Les compétences théorique et pratique :

Ces compétences font appel à des principes qui favorisent un bon climat de travail et le respect de la discipline, notamment être sensible à ce qui se passe dans la classe.

L'enseignant(e) doit essayer d'être conscient de tout ce qui se passe dans sa classe et de le montrer aux élèves.

- ✓ Trois caractéristiques de la classe sont à superviser :
 - le groupe des élèves dans son ensemble, bien qu'il doit porter une attention particulière sur certains élèves ;
 - les comportements des élèves, notamment des comportements hors des limites accordées ;
 - le rythme de l'activité.
- ✓ Gérer un rythme de travail cohérent et adéquat

L'enseignant(e) doit faire en sorte que les différents événements de sa classe se succèdent " en douceur ", de façon continue et selon une logique claire. Il doit éviter les hésitations et les délais entre les différentes activités.

- ✓ Intervenir discrètement

Intervenir calmement et de façon bienveillante auprès de l'élève qui pose un problème pour faire régner l'ordre car une remarque publique risque d'interrompre l'activité des autres élèves, de plus, un élève réprimandé devant ses pairs, comme il focalise leur attention, se sentira valorisé et son comportement inapproprié sera de fait renforcé. De plus, une réprimande publique peut dévaloriser l'élève devant ses pairs, surtout si l'enseignant(e) emploie le sarcasme afin de rappeler l'élève à l'ordre.

✓ Utiliser l'humour.

Les enseignant(e)s qui utilisent l'humour pour créer une atmosphère détendue, propice à l'apprentissage sont apprécié(e)s de leurs élèves.

✓ Faire preuve de tolérance.

Dans une classe, la plupart des problèmes qui se posent quotidiennement sont en général mineurs et ne portent pas à conséquence (faire du bruit, chuchoter, se déplacer, bouger, rire, etc.). Il est difficile pour un élève de rester attentif une journée entière, sans bouger. Ces petits écarts ne sont des inconvénients que dans les classes où le moindre écart est sanctionné par une punition ou une réprimande. Cette attitude de l'enseignant(e) incite les élèves à le défier, à le pousser à bout vers ses limites.

✓ Respecter les élèves.

Le rôle de l'enseignant(e), outre de savoir utiliser les différentes méthodes actives d'apprentissage, est aussi de leur manifester son soutien, et ce, avec respect. Respecter l'élève, c'est lui montrer qu'on l'accepte, quoi qu'il fasse. C'est lui faire sentir qu'on lui accorde de la valeur, comme personne, même si on lui demande de changer de comportement. C'est lui faire comprendre que l'on a confiance en lui et en son aptitude à apprendre.

✓ Intervenir en fonction des causes du comportement perturbateur.

Comme l'enseignant(e) doit réagir rapidement aux perturbations dans sa classe, il lui est souvent difficile d'en découvrir les causes véritables. C'est pourtant ce qu'il essaiera de faire, car une perturbation n'est pas toujours intentionnelle, mais peut parfois découler d'une incompréhension de la situation d'apprentissage. Ainsi, l'enseignant(e) devra par des stratégies appropriées tenter de détecter la cause du comportement, plutôt que de le faire cesser directement.

4. La construction et la gestion de la séance dans la classe

La préparation d'un cours est primordiale pour bien tenir une classe. Les élèves sont reconnaissants si l'enseignant(e) ne leur fait pas perdre de temps et leur fait comprendre qu'il sait où il va. Adapter le cours au niveau des élèves pour que ce ne soit pas trop facile ou trop difficile. Adapter la manière de donner les consignes : orales, écrites, démonstration...

5. La connaissance des élèves dans la classe

Il est important que l'enseignant(e) ait une connaissance de chaque élève, pouvoir très rapidement appeler chaque élève par son nom ou par son prénom. Les élèves sont contents quand ils s'aperçoivent que l'enseignant(e) fait des efforts pour les connaître individuellement dans la classe ; ils se sentent valorisés, et en retour, ils sont très respectueux envers l'enseignant(e).

ii. ANNEXE 2 : LES TECHNIQUES DES METHODES ACTIVES ET LEUR MODE OPERATOIRE

Brainstorming

C'est un mot anglais qui signifie remue-méninges. C'est une technique qui consiste à rechercher collectivement les idées originales.

En classe, l'enseignant(e) cherchera donc de façon participative et collective les réponses aux questions qu'il pose à ses élèves en écoutant toutes les réponses en vue d'en faire après une synthèse.

Phillips 6/6 ou discussion 6/6

C'est une méthode mise au point par Donald PHILLIPS. L'astuce de la discussion 6/6 est de permettre à tout le monde de s'exprimer sans crainte et sans dommage. Pour ce faire on fractionne la classe en petits groupes de 6 personnes. Le petit groupe par essence favorise les échanges ; le plus timide d'un groupe arrive toujours à placer un mot. Les 6 personnes (élèves) discutent pendant 6 minutes sur un thème (Ex : l'exode rural) donné par l'enseignant(e) mais avant il leur faut choisir un président du groupe qui proposera à haute voix la ou les questions retenues au cours des 6 minutes de discussion.

Pour les 6 minutes de discussion, chaque membre (élève) a droit à une minute de prise de parole. Le président collecte les résultats des réflexions menées et les adresse à l'enseignant(e) ou aux participant(e)s (aux autres élèves)

Exposé-débats :

Ici l'enseignant(e) présente son point de vue sur un thème de façon continue ; les élèves posent leurs questions à la fin de la présentation.

Enquête :

Un groupe d'élèves reçoit un thème sur lequel il mène l'enquête. Il élabore un petit questionnaire sur le thème en vue de collecter des informations auprès de certaines personnes. Une fois le ~~dépouillement~~ fait, le groupe présente les résultats de leur enquête à la classe.

Jeux de rôle :

C'est une technique d'improvisation dramatique utilisée en formation professionnelle pour l'entraînement à une prise de conscience. L'enseignant(e) pourra s'en inspirer pour mieux animer sa classe.

L'enseignant(e) désigne un groupe d'élèves pour réaliser un sketch sur un thème donné en vue de dégager une leçon.

La technique de voisinage :

Elle consiste à permettre aux élèves de deux table-bancs contiguës de se concerter avant que le ou la porte-parole ne donne la réponse à toute la classe ;

Question à Choix Multiples (QCM) :

C'est une évaluation au cours de laquelle l'apprenant(e) a le choix entre plusieurs réponses Rappel de règle(s), technique(s) opératoire (s) ou de connaissance (s) à utiliser. Autant que possible, le rappel sera effectué par l'apprenant(e) et suivi d'exercices ;

Clarification d'une notion ou d'une démarche :

Il s'agit de définir le concept à clarifier ou d'expliquer une démarche pédagogique à suivre. Elle peut se faire à travers un brainstorming ou un débat.

Exercices de renforcement ou de consolidation sous forme de petits exercices pour bien cibler les difficultés en vue de préparer la remédiation ;

Travail en groupes homogènes avec accomplissement de tâches différentes : groupe de forts, de moyens et de faibles, bref des groupes de niveau. Au moment où les groupes de forts et des moyens font certaines activités, l'enseignant(e) travaille plus spécifiquement avec les faibles. (Exercices à tiroirs pour cours jumelés)

Travail en groupes hétérogènes avec accomplissement des mêmes tâches. Dans chaque groupe on trouve des forts, des moyens et des faibles. Les forts aident les faibles : c'est la pédagogie de l'entraide
L'autocorrection : chaque élève corrige sa propre production. L'autocorrection est formatrice, car elle exige de l'élève l'attention, la modestie et l'honnêteté envers soi-même ;

L'hétéro-correction : correction de la production de l'élève par un autre élève de façon réciproque ou non. L'hétéro-correction est à utiliser avec réserve. En effet, outre ses propres erreurs, l'apprenant(e) visionne aussi les erreurs de l'autre ;

Le monitorat : des élèves forts aident des élèves faibles ;

Le tutorat : un élève fort aide un autre élève faible.

Le monitorat et le tutorat permettent à l'élève en difficulté de se sentir plus à l'aise, car il travaille avec un pair. Dans tous les cas, l'enseignant(e) doit suivre le processus et contrôler les acquisitions des élèves.

Reprise systématique d'une leçon : quand la majorité des élèves rencontre une difficulté, il faut une reprise systématique de la leçon non à partir de la même préparation, mais à partir d'une préparation améliorée, avec du matériel plus varié et mieux exploité, des questions reformulées, une démarche plus active des exercices diversifiés etc;

Leçon de soutien quand il y a eu perturbation ou retard important ;

Leçon de mise à niveau quand le niveau de base requis est insuffisant ;

Pédagogie différenciée ; l'enseignant(e) doit tenir compte des caractéristiques individuelles de chaque apprenant(e). En effet, chaque apprenant(e) à son rythme de progression, ses capacités, ses difficultés, donc des besoins spécifiques. L'enseignant(e) lui offrira la possibilité d'avoir un parcours ou un cheminement différent pour le conduire vers la réussite en adaptant les méthodes : les techniques, les exercices, etc.

Fichiers autocorrectifs

Le travail autonome à partir de fichiers autocorrectifs :

Fiches-questions, fiches-réponses, fiches-test sans réponse, peuvent être d'un grand secours.

L'étude de cas

Elle peut être utilisée pour aider des élèves à comprendre les expériences des autres et considérer les effets de la situation.

Le jeu de cartes

Le jeu de cartes est un exercice qui permet aux participants de mettre ensemble leurs connaissances, puis de se rendre compte de ce qu'ils ignorent.

Les contes, les histoires et les causeries éducatives

Faire usage de fiction ou développer des histoires dans le groupe pour explorer les sensations et attitudes. Organiser la discussion sur un sujet fictif se révèle souvent comme un moyen sûr d'amener les élèves à prouver leurs expériences sur la question.

Le recours à une personne-ressource :

Il s'agit de solliciter une personne-ressource, spécialiste dans une thématique donnée, pour répondre aux questions des élèves et leur apporter les informations nécessaires sur la thématique. Les questions doivent être préparées au préalable en groupes de travail.

La mise en œuvre de ces techniques peut nécessiter des ressources matérielles.

L'utilisation du matériel audiovisuel

✓ **Les affiches :**

Une affiche est une grande feuille de papier souvent de 60 cm de large sur 90 cm de long sur laquelle figurent des images, des mots ou des symboles constituant un message.

✓ **Les expositions :**

Les expositions se composent d'objets réels, de reproduction, d'images, d'affiches et autres, disposés de façon que les gens puissent les regarder et en tirer un enseignement. Les expositions donnent généralement de très bons résultats si l'on utilise diverses sortes d'objets pour attirer les gens.

✓ **Les blocs-notes géants :**

Un bloc-notes géant est composé de plusieurs affiches destinées à être montrées les unes après les autres. On peut ainsi représenter les différentes étapes ou aspects d'un sujet tel que la prévention de l'infection à VIH.

La boîte à images encore appelée panneau d'images est un dérivé du bloc-notes géants. C'est constitué d'une série d'images et derrière chaque image une série de questions et de réponses ou une description de l'image y figurent.

✓ **Les post it :**

Les post it sont de petits textes ou images sur des bouts de papiers qu'on colle sur une toile adhésive de façon à mettre en relief une idée ou une information dans une formation interactive.

✓ **Les étiquettes ou les ardoises emmanchées :**

C'est du papier dur ou du carton découpé en étiquettes sur lesquelles on écrit des lettres, des syllabes, des mots ou des phrases. La manipulation de ces étiquettes facilite l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou de la construction des phrases au cours préparatoire. Une autre alternative de cette technique consiste à fixer les ardoises sur des manches pour une meilleure visualisation.

✓ **Le vidéoprojecteur :**

C'est le moyen le plus moderne pour visualiser seul (e) ou en groupe des supports écrits ou imagés.

✓ **Le poste récepteur (radio) :**

Parmi les moyens d'information, la radio est sans doute l'un des plus efficaces pour communiquer des messages à un vaste public. Même dans les régions les plus reculées, les paysans emmènent leur radio dans leurs champs.

✓ **Le téléviseur (films vidéo, etc.):**

Aucun moyen de communication ne suscite autant d'intérêt que le téléviseur. Celui-ci peut avoir un impact considérable sur les populations, élargir leurs connaissances, influencer leurs opinions et introduire de nouveaux modes de vie.

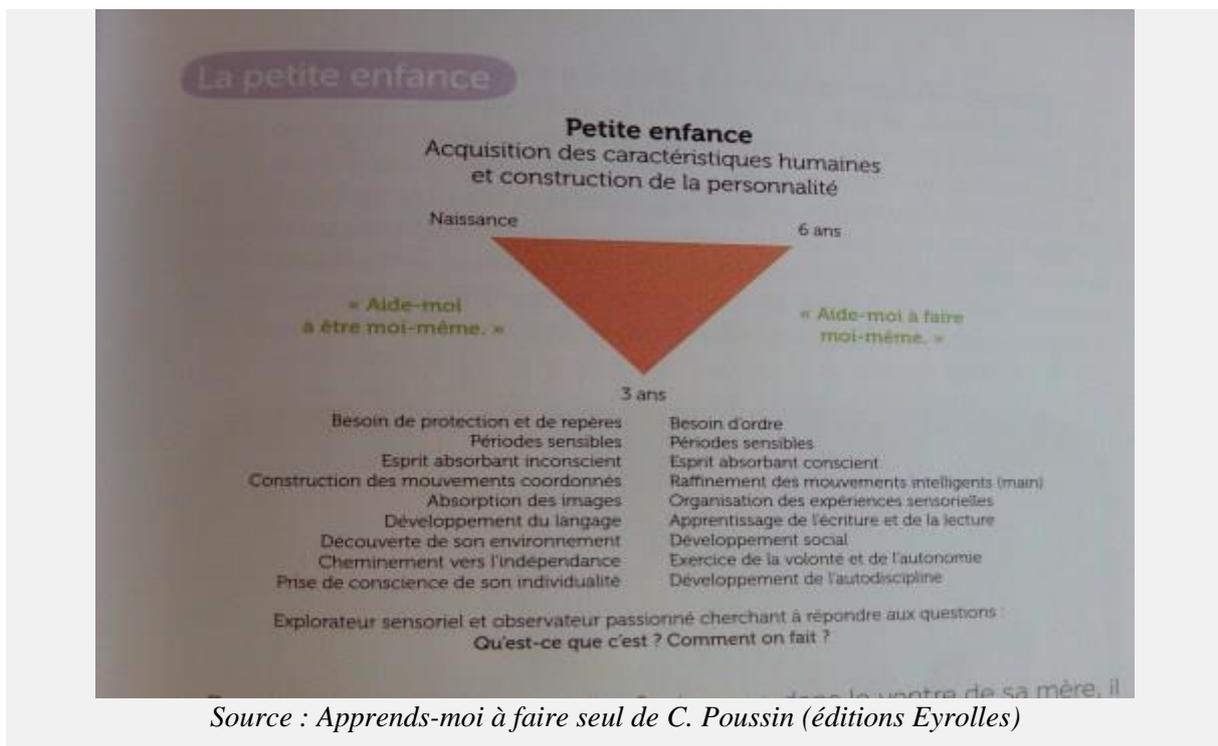
iii. ANNEXE 3 : LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

La petite enfance (de 0 à 6 ans) : acquisition des caractéristiques humaines et construction de sa personnalité
Le petit, sorti du ventre de sa mère, n'en est pas encore détaché. – Maria Montessori (L'esprit absorbant de l'enfant)

Il va falloir des années au petit enfant pour se construire en tant qu'individu. Charlotte Poussin écrit :
"Son identité se construit peu à peu jusqu'au jour où il dit "moi", "je" entre 2 et 3 ans. Puis elle se consolide de 3 à 6 ans. L'individu se construit."

La petite enfance est caractérisée par :

- le besoin de protection et de repères,
- les périodes sensibles,
- l'esprit absorbant (inconscient de 0 à 3 ans et conscient de 3 à 6 ans),
- construction des mouvements coordonnés jusqu'à 3 ans et le raffinement de la motricité fine (de 3 à 6 ans),
- le développement du langage ,
- la découverte de son environnement,
- le cheminement vers l'indépendance, l'exercice plus en plus développé de la volonté et de l'autonomie,
- la prise de conscience de son individualité,
- l'exploration sensorielle et l'observation passionnée (qu'est-ce que c'est ? comment on fait ?),
- le passage de "aide moi à être moi-même" de 0 à 3 ans à "aide moi à faire moi-même" de 3 à 6 ans.



Source : *Apprends-moi à faire seul* de C. Poussin (éditions Eyrolles)

L'enfance (de 6 à 12 ans) : aide-moi à penser par moi-même !

Cette période est plus calme que celle de la petite enfance. L'enfant consolide ses apprentissages antérieurs. De 6 à 12 ans, l'enfant passe de l'esprit absorbant à l'esprit comprenant. L'enfant de 6 à 12 ans raisonne et questionne sans cesse. L'enfant de 6-12 ans se construit :

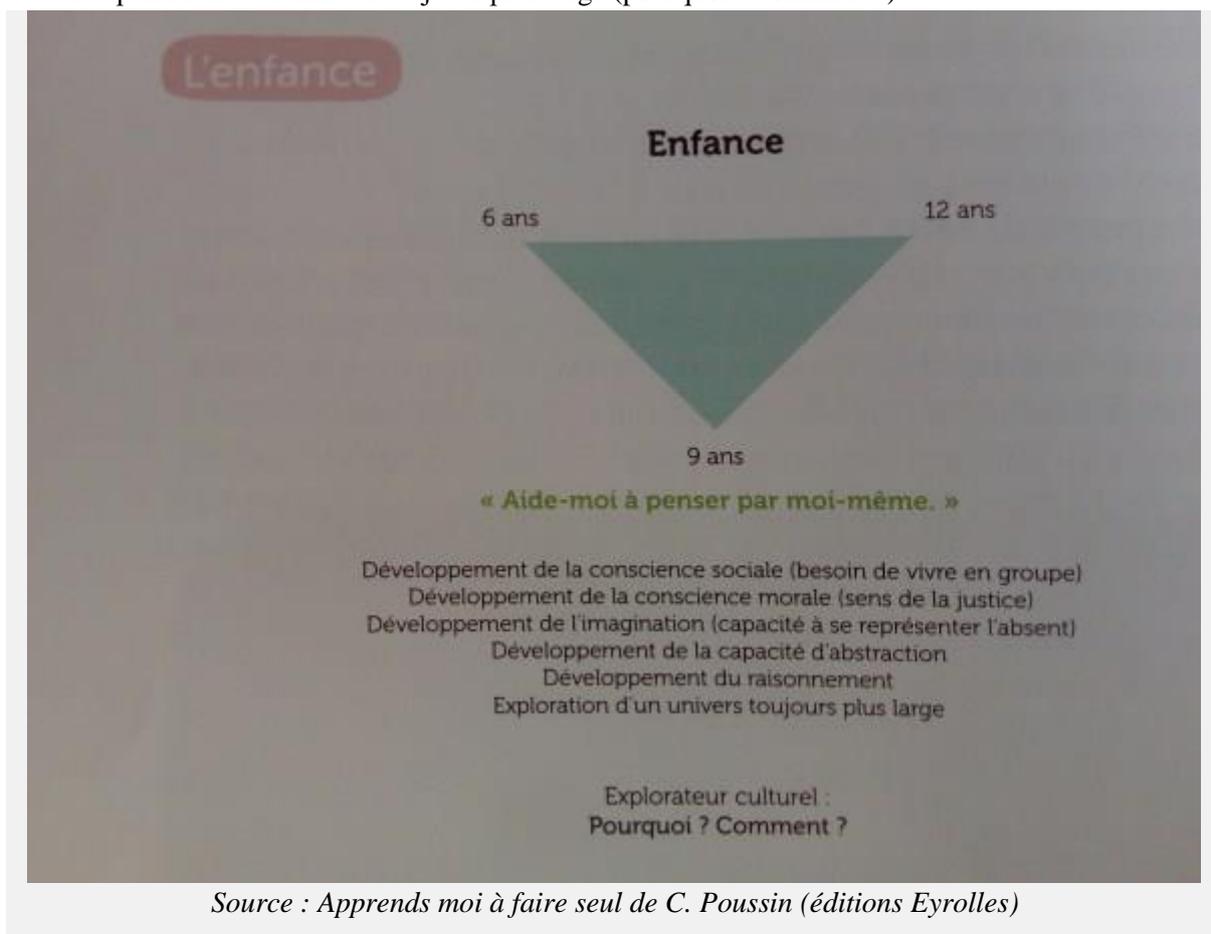
- **Socialement** : en tant que membre d'une collectivité, il cherche la compagnie de ses pairs (plus que celle des autres adultes). Il aime être avec ses amis et agir en groupe.
- **Moralement** : il développe une conscience nécessaire à la vie sociale et communautaire. Il a un grand sens de la justice et veut distinguer ce qui est bien de ce qui est mal. Il se pose des questions sur ce qui est acceptable ou inacceptable.
- Du point de vue de l'**imagination** : l'imagination permet d'accéder à ce qui n'est pas visible ou directement perçu par les sens. Cette faculté créatrice lui permet de s'élever abstraitement.
- **Culturellement** : l'enfant acquiert sa culture.
- **Intellectuellement** : l'enfant s'intéresse à tout et a intellectuellement la capacité d'accéder à beaucoup plus qu'on ne pense.

L'enfant étant passé du "je" au "nous", il est capable de se décentrer de lui-même et de se tourner vers le monde. Maria Montessori qualifie l'enfant de 6 ans de "nouveau-né social".

Ainsi, la pédagogie Montessori inclue l'enfant dans l'Histoire : l'histoire de la Terre, du langage et des mathématiques. En l'incluant de cette manière, notamment à travers les grands récits, on le rend conscient de ce qu'il doit à ceux qui l'ont précédé. On le rend également responsable de la suite de l'Histoire.

L'enfance est caractérisée par:

- le développement de la conscience sociale (besoin de vivre en groupe),
- le développement de la conscience morale (sens de la justice),
- le développement de l'imagination (capacité à se représenter l'absent),
- le développement de la capacité d'abstraction,
- l'exploration d'un univers toujours plus large (pourquoi ? comment ?).



L'adolescence (de 12 à 18 ans) : qui suis-je ?

L'adolescence est une période de grande transformation physique et psychique. Les adolescents sont en recherche d'une nouvelle identité : après avoir adopté les valeurs de leur

milieu, ils les reconsidèrent et les remettent en question. C'est souvent un temps de revendications, qui peuvent amener à des conflits.

Charlotte Poussin écrit : "Il s'agit d'une période de crise au sens étymologique du terme, qui vient du grec krisis signifiant séparer, distinguer, autrement dit "faire des choix". Il ne s'agit pas nécessairement d'une crise au sens commun de tensions et difficultés".

Maria Montessori préconisait d'offrir aux adolescents une grande indépendance, une bonne qualité de présence et un contact essentiel avec la nature.

L'adolescence est caractérisée par :

- de grands changements physiques et physiologiques,
- une grande sensibilité aux autres et aux grandes causes,
- besoin de trouver sa place et de se sentir considéré,
- sensibilité au regard des autres,
- besoin de se sentir autonome et capable de produire,
- besoin de liberté et d'un cadre.

L'adolescence

Adolescence

12 ans 18 ans

15 ans

« Aide-moi à vivre avec les autres. »

Grands changements physiques et physiologiques
Grande sensibilité aux autres et aux grandes causes
Besoin de trouver sa place et de se sentir considéré
Instinct grégaire et sensibilité au regard des autres (vulnérabilité)
Besoin de se sentir autonome et capable de produire
Besoin de liberté et de limites

Explorateur humaniste et social cherchant à répondre à la question :
Qui suis-je ?

Source : *Apprends moi à faire seul* de C. Poussin (éditions Eyrolles)

L'éducation, une aide à la vie

Maria Montessori considérait que l'enfant avait un grand potentiel et que, s'il était respecté, il se développait. On comprend l'importance d'avoir en tête les grandes étapes du développement des enfants afin de leur proposer une aide, une ambiance, du matériel, des conditions de travail et des activités adaptés. Ainsi, en pédagogie Montessori, des activités sensorielles et de vie pratique sont proposées aux 3-6 ans mais ne le sont plus aux 6-12 ans. Les enfants de 3-6 ans apprennent mieux par l'expérience individuelle alors que les enfants de 6-12 ans peuvent apprendre en groupe.

Pour Maria Montessori, quand les besoins de chaque enfant sont pris en compte, l'enfant cultive

- l'amour de soi et des autres,
- l'empathie et l'entraide,
- la concentration,
- l'auto-discipline,
- le goût pour la réalité et une conscience éveillée (au sujet de la nature, de l'Histoire...),
- la capacité de choisir, de créer et d'avoir des initiatives,
- l'autonomie et l'indépendance,
- la joie d'apprendre.

Charlotte Poussin écrit même : “Ce sont des qualités que Maria Montessori considérait comme “normales” chez l'enfant dont les besoins fondamentaux sont respectés.”

iv. ANNEXE 4 : L'EVALUATION

Définition de l'évaluation :

Plusieurs définitions ont été proposées par des auteurs ; mais celle qui rend facile l'analyse du processus d'évaluation est celle de Daniel STUFFLEBEAM : *"l'évaluation, c'est le processus par lequel on délimite, on obtient, et on fournit l'information utile pour la prise de décision"*.

Les composantes du processus d'évaluation sont :

- l'objectif (ce qui est recherché de la part de l'évalué)
- la mesure (devoirs/exercices)
- l'information (note chiffrée/appréciation) ;
- le jugement (interprétation de l'information)
- la décision (ce qu'on fait de l'évalué).

Les domaines de l'évaluation :

L'activité d'évaluation peut porter sur plusieurs domaines : les apprentissages, l'enseignement, les programmes, les manuels, le personnel, les institutions, les pratiques d'évaluation, les projets, un atelier, etc.

Les outils de l'évaluation :

Les outils d'évaluation doivent être déterminés par les objectifs visés. Certains outils sont plus adaptés que d'autres à l'évaluation de certaines capacités ou compétences.

Le tableau ci-après présente les types d'outils par rapport au niveau d'exigence :

NIVEAU D'EXIGENCE	OUTILS D'EVALUATION
1. Connaissance 2. Compréhension 3. Application	- QCM, tableau de production à double entrée, Questions fermées/ouvertes, textes lacunaires, texte induit ; les QROC (Questionnaire à Réponse Ouverte Courte)
1. Analyse 2. Synthèse 3. Evaluation	Problème, sujet de synthèse, écrit personnel, création

N.B. Le texte induit : est une technique de production de texte écrit avec des contraintes imposées. Par exemple : nombre de mots, nombre de phrases, nombre de ligne, nombre de paragraphes, nombre de pages, etc.)

Ces outils sont parmi ceux qui sont les plus fréquemment utilisés ; toutefois, cela ne limite en rien la possibilité d'en imaginer d'autres. En ce sens, tout dépend des compétences à évaluer.

Les seuls outils pertinents sont ceux qui permettent d'évaluer avec le plus de précision et de la manière la plus fiable les compétences souhaitées.

Les formes d'évaluation :

Suivant les objectifs assignés à l'évaluation et le moment de sa mise en œuvre, on peut identifier trois (3) principales formes d'évaluation : l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

- ✓ **L'évaluation diagnostique** : elle est également appelée "évaluation zéro" ; elle permet d'apprécier les pré-requis de l'apprenant(e) et intervient en début de formation ou en début d'année scolaire.
- ✓ **L'évaluation formative** : Elle se pratique au cours des apprentissages. Elle est utile à l'apprenant(e) pour comprendre ses difficultés et adapter ses efforts. Pour l'enseignant(e), l'évaluation formative permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et d'identifier les difficultés des apprenant(e)s afin d'ajuster son enseignement.

Elle a de ce fait une fonction régulatrice du processus enseignement/apprentissage.

- ✓ **L'évaluation sommative** : Encore appelée évaluation bilan, évaluation de contrôle ou évaluation certificative, elle est destinée à faire le bilan ou la somme des compétences et connaissances des apprenant(e)s après une période donnée (fin de mois, de trimestre, d'année, fin de formation, etc. Dans ce cas, elle prend la forme d'un examen dont on s'appuie sur les résultats pour prendre des décisions (on parle d'évaluation certificative). A ce titre, elle peut être qualifiée d'évaluation sanction.

C'est elle qui est malheureusement la plus utilisée dans nos classes et nos écoles.

Les différents modes d'évaluation

On distingue les modes d'évaluation suivantes : l'interrogation écrite ; interrogation orale ; devoir sur table ; composition ; examen ; devoir de maison ; exposé etc.

En conclusion, l'évaluation n'est pas une improvisation ; c'est une démarche rationnelle systématique que l'on doit préparer correctement par la définition des objectifs, le choix des instruments appropriés, le type de décision à prendre. A travers l'évaluation des apprenant(e)s, c'est le travail de l'enseignant(e) qui est en même temps évalué.

v. ANNEXE 5 : LA GESTION DE L'ERREUR

Longtemps perçue comme une faute, l'erreur est aujourd'hui considérée comme faisant partie du processus d'apprentissage. Bien gérée, elle peut être très utile à l'apprenant(e). Cette nouvelle perception vise à déculpabiliser l'élève au profit de la pédagogie de l'encouragement.

Le statut de l'erreur

Tout enseignant(e) devrait se poser des questions à propos de l'erreur :

- Quelle est la place de l'erreur dans ma pratique quotidienne de la classe ?
- Quelles sont mes réactions face à l'erreur commise par l'apprenant(e) ?
- Est-ce que l'erreur est pour moi un moment d'énervement, voire de colère, suivi de réprimande, d'injures, de bastonnade ou d'autres sanctions ?

Le droit à l'erreur

Tout(e) apprenant(e) et par extension toute personne a droit à l'erreur. En effet, un apprenant(e) qui ne commettrait jamais d'erreur n'est plus un(e) apprenant(e) : il/elle est devenu(e) un maître(esse) : c'est-à-dire quelqu'un qui maîtrise ce qu'il/elle fait. Or même un maître ou une maîtresse commet parfois des erreurs : erreurs d'inattention et des fois des erreurs de fond.

L'importance de l'erreur

La psychologie expérimentale a montré que l'apprentissage se fait par essais et erreurs. Ainsi, l'erreur fait partie du processus d'apprentissage. L'erreur n'est donc pas un accident ou un parasite. C'est encore moins une faute qui nécessite une sanction.

L'erreur est plutôt un signal, un voyant lumineux sur le tableau de bord de l'apprentissage ; c'est un indicateur que l'enseignant(e) doit chercher à comprendre davantage.

Interroger l'erreur

Devant l'erreur, l'enseignant(e) se posera des questions :

- Quelle est l'ampleur de l'erreur ? Est-ce une erreur commise par plus de la moitié de la classe, ou par quelques élèves ou par un ou deux élèves ?
- Est-ce une erreur qui revient fréquemment ?
- Quelle est la cause (ou quelles sont les causes) de l'erreur ?
- Où se situe l'erreur ?
- Est-ce au niveau de la compréhension des consignes, de l'énoncé, donc à l'entrée des informations ?
- Est-ce au niveau du choix ou du rassemblement, de la maîtrise des informations nécessaires pour traiter la question, le sujet ou le problème ? Il peut s'agir de règles, de notions ou d'opérations.
- Est-ce au niveau de l'utilisation ou du traitement des informations ? Le raisonnement peut être erroné ou incomplet. Il peut s'agir aussi d'une généralisation abusive.
- L'erreur est-elle due à un handicap dont souffre l'apprenant(e) ? (Malvoyant(e),
- Est-ce au niveau de l'élaboration ou de la rédaction de la réponse ? l'apprenant(e) éprouve-t-il des difficultés à s'exprimer, à trouver le mot approprié ? Ou la réponse est-elle mal présentée ?

C'est n'est qu'après cette analyse que l'on peut choisir la démarche ou les techniques de remédiation appropriées.

vi. ANNEXE 6 : LA REMEDIATION

Au sens pédagogique du terme, la remédiation est l'ensemble des activités mises en place après avoir constaté des erreurs ou des lacunes, au cours de l'évaluation formative, en vue d'aider l'apprenant(e) à surmonter les difficultés rencontrées. La remédiation permet donc à l'apprenant(e) de progresser, de s'améliorer. Elle a une fonction régulatrice du processus enseignement/apprentissage.

Des outils de remédiation :

✓ **Outils de stimulation**

- La boîte à question permet à l'apprenant(e) de surmonter sa timidité et d'apprendre à formuler des questions dont l'enseignant(e) a trop souvent le monopole. L'élève exprime ses difficultés, ses besoins.

✓ **Outils de suivi de l'apprenant(e)**

- Le livret scolaire : ne plus considérer le livret scolaire comme une simple formalité administrative, mais en faire un véritable outil d'observation de l'apprenant(e), un indicateur de performance et de besoin, un outil d'échange avec les parents, et de leur implication effective.
- Un cahier de suivi des élèves : l'enseignant(e) y consignera des observations pertinentes sur chaque élève : difficultés, progression, régression, stagnation, besoins.

En cas de changement de maître, ce cahier est un précieux outil de passation qui fournit au nouvel enseignant(e) des points de repère.

Les techniques de remédiation :

On entend par technique de remédiation, l'ensemble des moyens utilisés par l'enseignant(e) et l'apprenant(e) en vue de corriger les erreurs, de consolider les apprentissages et de limiter les échecs.

Selon le cas, l'on aura recours à l'une ou l'autre des techniques de remédiation répertoriées dans les méthodes actives d'apprentissage.

La remédiation est une opération qui offre plus de chances de progrès et de réussite aux apprenant(e)s, elle diminue les possibilités d'échec. Pour la réussir, l'enseignant(e) ne doit pas considérer l'erreur comme une faute qui nécessite une sanction mais plutôt comme un révélateur qu'il ou elle doit chercher à comprendre. C'est après analyse des difficultés rencontrées par l'apprenant(e) que le maître/la maîtresse choisira la technique de remédiation qui convient.

Le moment de la remédiation :

Quand remédier ? Selon quelle périodicité ?

L'enseignant(e) procédera à une remédiation après chaque évaluation, lorsque l'apprenant(e) est en difficulté.

vii. ANNEXE 7 : L'AUTORITE DE L'ENSEIGNANT(E)

La première base fondamentale sur laquelle l'enseignant(e) doit s'appuyer est l'autorité de fonction ou de droit que lui confère sa fonction ou son statut. Dans une classe, l'autorité de droit permet à l'enseignant(e) d'exiger et d'obtenir que les élèves respectent les règles de fonctionnement et de travail qui garantissent un cadre de travail sécurisant et propice à l'apprentissage à travers le maintien de la discipline. Ce cadre de discipline doit clairement établir ce qui est permis et ce qui est interdit. Dans la liste des règles recommandées pour les classes, il importe d'expliquer avec une conviction particulière les règles essentielles suivantes :

- ✓ La classe est un lieu de travail ;
- ✓ Les élèves respectent l'enseignant(e) ;
- ✓ Chaque élève a le droit d'apprendre ;
- ✓ L'enseignant(e) a le devoir d'enseigner ;
- ✓ Chacun doit se sentir en sécurité pour travailler.
- ✓ Le règlement intérieur de l'école doit être respecté ;
- ✓ L'enseignant(e) respecte les élèves
- ✓ Les élèves se respectent mutuellement
- ✓ Chaque élève a le droit et le devoir de participer au cours

En dehors de l'autorité de fonction, l'enseignant(e), de par son savoir, son savoir-faire et son savoir-être peut asseoir son autorité de compétence ou de fait qui est en réalité la meilleure.

Formation des enseignant(e)s sur la protection des enfants contre les violences en milieu scolaire y compris celles basées sur le genre

I-Généralités sur les violences en milieu scolaire et définition des cadres juridique, réglementaire et institutionnelle

Définir les concepts suivants :

1-Milieu scolaire

.....
.....
.....

2-Enfant

.....
.....
.....

3-Apprenant(e)

.....
.....

4- Citer trois différents types de violences que vous connaissez

.....
.....
.....

5-Citer 1 origines, 1 cause et 1 conséquence des violences

.....
.....
.....

II- cadres juridique, réglementaire et institutionnel

6-Citer deux textes internationaux et régionaux qui parlent des droits de l'enfant

.....
.....

7-Citer deux textes nationaux qui parlent des droits de l'enfant

.....
.....
.....

8- Citer deux institutions de référencement des enfants en cas de violence

.....
.....
.....

III- Vulnérabilité et handicap

Définir les concepts suivants :

9-Vulnérabilité

.....
.....
.....

10-Le handicap

.....
.....
.....

11- Citer les formes de violences liées au handicap que vous connaissez

.....
.....
.....

IV- Genre et violence en milieu scolaire

Définir les concepts :

12- genre

.....
.....
.....

13- Sexe

.....
.....
.....

14 -Citer deux facteurs favorisant les considérations sexistes et de genre

.....
.....

15- Citer trois conséquences des violences basées sur le genre

.....
.....
.....

V- Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités

16- Définir le concept éducation

.....
.....
.....

17- Donner deux raisons de l'importance de l'éducation

.....
.....
.....

18-Citer dans le tableau ci-dessous, trois acteurs de l'éducation et leurs responsabilités

Acteurs	Responsabilités

VI- La discipline Positive

19- selon vous pourquoi une discipline positive dans une école ?

.....
.....
.....

20- Donner deux avantages de la discipline positive que vous connaissez.

.....
.....
.....

21- Citer deux alternatives aux méthodes violentes en éducation ciblant les individus

.....
.....
.....

22- Citer deux alternatives aux méthodes violentes en éducation ciblant les groupe-classes

.....
.....
.....

Evaluation de la session de formation

1. Les Formateurs

Donnez une appréciation de ce qui suit :
Formateurs/Animateurs

Nom	Très bien []	Bien []	Moyen []	Insuffisant []
-----	-----------------	------------	-------------	-------------------

Commentaires:

Nom	Très bien []	Bien []	Moyen []	Insuffisant []
-----	-----------------	------------	-------------	-------------------

Commentaires:

Nom	Très bien []	Bien []	Moyen []	Insuffisant []
-----	-----------------	------------	-------------	-------------------

Commentaires:

Nom	Très bien []	Bien []	Moyen []	Insuffisant []
-----	-----------------	------------	-------------	-------------------

Commentaires:

2. Commodités

Donnez une appréciation de ce qui suit :

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Salle	[]	[]	[]	[]
Pause-café	[]	[]	[]	[]
Matériel de travail	[]	[]	[]	[]
Autres (préciser)	[]	[]	[]	[]

Commentaires ou suggestions pour l'amélioration :

3. Manuel de formation

Donnez une appréciation de ce qui suit :

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Section 1	[]	[]	[]	[]
Section 2	[]	[]	[]	[]
Section 3	[]	[]	[]	[]

Commentaires ou suggestions pour l'amélioration :

4. Programmation

Donnez une appréciation de ce qui suit :

	Trop long	Suffisant	Trop Court
Le nombre de jours	[]	[]	[]
Le temps de plénière	[]	[]	[]
Travaux en ateliers	[]	[]	[]
Pauses	[]	[]	[]

Commentaires ou suggestions pour l'amélioration :

5. Autres commentaires et suggestions

1. Quelles sont les trois éléments spécifiques que vous avez apprises qui vous permettront de mieux protéger et de soutenir vos élèves effectivement ?

-
-
-

2. Quels sont les thèmes ou sections qui devront être traités à fond ou ajoutés à cet Atelier ?

-
-
-
-

3. Quels sont les thèmes ou sessions qui devront être retirés à cet atelier ? Pourquoi?

-
-
-

4. Dans quelles mesures vos attitudes ont-elles changé pendant cet atelier et comment ces changements vous affecteront ils dans l'avenir?